

Agenda 21 local



dossier de présentation

Essertines-sur-Yverdon

mars 2004

1	avant-propos
2	1. développement durable et Agenda 21
2	1.1 développement durable
4	1.2 Agenda 21 (local)
5	1.3 développement durable et Agenda 21 en Suisse
6	1.4 principes de base et objectif principal
7	2. genèse de l'Agenda 21 d'Essertines-sur-Yverdon
7	2.1 historique
7	2.2 le forum
8	2.3 la mission du forum
9	3. les objectifs de l'Agenda 21 local d'Essertines-sur-Yverdon
9	3.1 vivre ensemble dans la commune
9	3.2 préservation du tissu rural et de l'environnement naturel
9	3.3 solidarité avec les défavorisés de notre planète
10	4. méthode et déroulement du travail pour la réalisation d'un Agenda 21 local à Essertines-sur-Yverdon
10	4.1 démarche
14	4.2 acteurs principaux et rôles
15	4.3 résumé des étapes
16	4.4 remarques sur la méthode et les acteurs
17	5. les projets/actions de l'Agenda 21 d'Essertines-sur-Yverdon
17	5.1 fiches descriptives des projets/actions
26	5.2 calendrier des réalisations
27	6. charte du développement durable au niveau communal
31	7. conclusion, remerciements
32	8. bibliographie
33	9. annexes
	1. résultats du sondage d'opinions de mars 2001 sur le thème: "vivre dans la commune aujourd'hui et demain"
	2. développement durable et modes de vie. Enquête qualitative à Essertines-sur-Yverdon
	3. commune d'Essertines-sur-Yverdon, en 2000 (scris, ofs / recensement fédéral de la population).



avant-propos

De 2000 à 2003, la commune d'Essertines-sur-Yverdon a été associée au projet Priorité 21 dirigé par le Laboratoire de gestion des écosystèmes de l'EPFL (voir bibliographie en fin de rapport). Le but de ce projet était de "définir un outil simple et utilisable au niveau communal qui permette de définir les impacts de projets locaux et d'identifier des priorités locales". En plus d'Essertines-sur-Yverdon, deux grandes communes du canton de Vaud ont été associées à ce projet : Lausanne et Vevey.

Dans notre commune, la participation au projet Priorité 21 s'est accompagné de travaux exploratoires destinés à dresser "l'état des lieux" de la commune dans la perspective du développement durable :

- Eté 2000 : Essertines, tableau de bord
- Printemps 2001 : Sondage d'opinions (voir annexe 1)
- Automne 2001 : Développement et modes de vies: enquête qualitative à Essertines (voir annexe 2)

La participation à ce projet n'ayant jamais été une fin en soi, la commune d'Essertines-sur-Yverdon a entamé en 2002 une réflexion qui a abouti à la formation d'un Forum Agenda 21. Ce dernier s'est donné pour mission de réfléchir à la manière d'intégrer les trois piliers du développement durable :

- l'efficacité économique
- la solidarité sociale
- et la responsabilité environnementale

dans la conduite des affaires relatives à l'évolution de la commune à l'aube du 21^{ème} siècle, commune dont les caractéristiques socio-économiques sont résumées à l'annexe 3, dans un document issu des statistiques fédérales.

Par l'adhésion à un mode de penser global, notre commune a fait sien le slogan :

**penser globalement
agir localement**

et de ce fait a décidé de se lancer dans un programme d'Agenda 21 local.

L'Agenda 21 d'Essertines-sur-Yverdon a pour objectif de valoriser des actions déjà en cours (par exemple dans le domaine de la gestion des déchets), de développer de nouveaux projets et de les relier dans une nouvelle dynamique. Cet instrument entre les mains d'un groupe de travail qui se veut à l'écoute des attentes de chaque citoyen de la commune, a également pour but d'instaurer un dialogue plus ouvert avec les sociétés locales et les entreprises privées.

Le groupe de travail qui a œuvré depuis plusieurs mois sur le développement de notre commune s'est attaché à analyser tous les domaines qui caractérisent son identité.

Les actions suggérées par le Forum Agenda 21 d'Essertines-sur-Yverdon et que nous avons retenues dans une première étape de quelques années répondent, pour certaines, à des préoccupations majeures pour notre futur, pour d'autres, à un souci d'intégrer le développement durable dans un processus de réflexion de pensée.

La Municipalité d'Essertines-sur-Yverdon

1. développement durable et Agenda 21

1.1 développement durable

C'est à Rio de Janeiro, en 1992, que la Conférence internationale sur l'environnement et le développement lance l'idée du développement durable. Cette grande conférence de l'ONU au Brésil appelée aussi « Sommet de la Terre », est à la recherche d'un modèle de développement économique efficace, mais respectueux des limites écologiques de la Planète Terre, et plus équitable envers les groupes marginalisés. C'est ainsi qu'elle propose l'idée de développement durable, c'est-à-dire :

un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.¹

Une charte pour le développement durable (Charte de Rio) est signée à l'issue de la Conférence par les 180 Etats présents, qui déclarent s'engager ainsi sur la voie du développement durable.

Ce développement durable est un mode de développement des sociétés qui intègre en y accordant la même importance les 3 dimensions suivantes :

- le droit au développement économique
- le respect des équilibres écologiques
- la solidarité et la justice sociale.

C'est un mode de développement économique qui tient compte des effets à long terme des activités de l'homme sur son environnement et sur la société en général. La recherche d'un équilibre optimum entre ces 3 dimensions peut être schématisée par la figure ci-après :

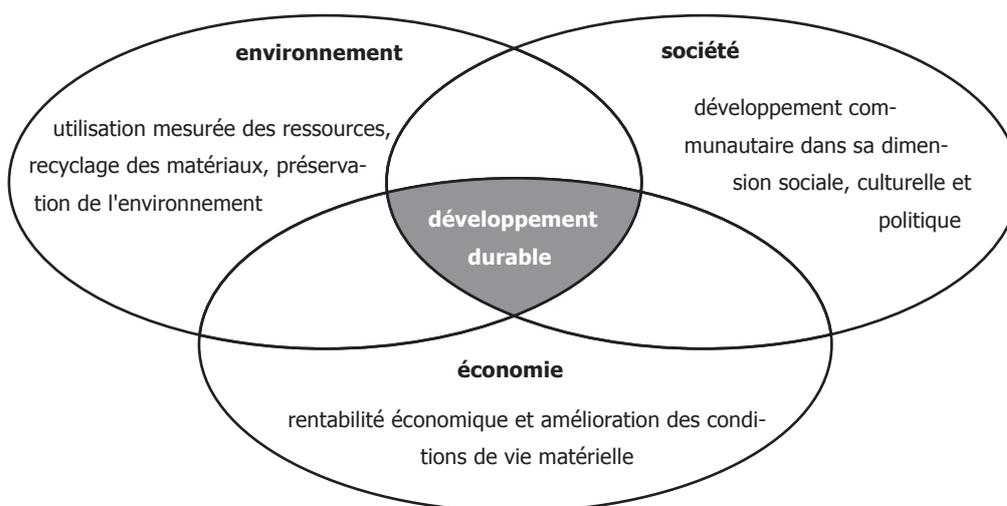


figure 1 : les trois dimensions du développement durable

¹ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre Avenir à Tous, Ed. du Fleuve, Montréal 1988

A l'aube du 21^{ème} siècle, les potentiels de la nouvelle économie et de la mondialisation, mais aussi les dangers liés à ces développements, confirment la pertinence et l'actualité du concept de développement durable. Ceci aussi bien sur le plan des risques environnementaux que sur celui des disparités sociales.² Le développement durable demande de respecter un certain nombre de principes de base fondamentaux, rappelés au paragraphe 1.4 ci-après.



figure 2 : rêve d'enfant (dessin tiré de la première référence bibliographique citée au chapitre 8)

² Modifications climatiques, crises énergétiques (pétrole), baisse des ressources naturelles disponibles (eau, forêt), crises alimentaires (intoxications, diminution des pêches, faim dans le monde), et diparités sociales (société à deux vitesses, disparités Nord-Sud, conflits)

1.2 Agenda 21 (local)

Pour faciliter l'engagement des 180 pays présents à Rio en 1992 dans des programmes de développement durable, la Conférence propose un guide de réflexion et un catalogue de mesures possibles pour élaborer un tel programme. Ce document de référence, appelé Agenda 21, permet à une communauté d'élaborer son propre programme d'actions en faveur d'un développement durable (thèmes à aborder, principes à respecter, acteurs concernés, façon de s'organiser, moyens nécessaires).³

Un Agenda 21 est un programme d'actions pour mettre en œuvre le développement durable au 21e siècle.

L'Agenda 21 c'est :

- un document de référence fait à Rio en 1992 qui en 40 chapitres propose un catalogue de mesures ou d'actions pour mettre en œuvre de façon concrète le développement durable à l'échelle d'une communauté (pays, ville, région, village, association, entreprise...);
- un programme d'actions décidé par une communauté ou un groupe, en conformité avec les principes de base du développement durable : l'équilibre recherché entre les 3 dimensions (économique, sociale, environnementale) du développement.

Pour devenir réalité, une stratégie de développement durable doit être adoptée non seulement par les conférences internationales et les Etats, mais surtout par les communautés et les groupes locaux. Cette volonté est illustrée par la maxime : **penser globalement, agir localement**

Un Agenda 21 local est le programme d'action d'une communauté/d'une collectivité pour participer concrètement au développement durable.

L'Agenda 21 local (A21L), c'est donc :

- une communauté locale qui s'engage dans un développement durable;
- une prise en compte systématique des 3 dimensions (sociale, économique, environnementale) dans l'élaboration des projets locaux;
- une participation active de la population locale aux décisions et aux actions;
- un engagement local pour le moyen et long terme, dans un processus continu de développement;
- une nouvelle responsabilisation en tant que citoyen(ne) de son village et du monde.

³ Les documents officiels de Rio : Déclaration sur l'environnement et le Développement (Charte de Rio), Agenda21, Principes concernant les Forêts, Convention sur la Biodiversité et sur le Climat.

1.3 développement durable et Agenda 21 en Suisse

En signant la Charte de Rio en 1992, la Suisse s'est engagée sur la voie du développement durable. Elle a défini sa stratégie en 1997⁴ et en 1998. Un programme d'encouragement à réaliser des Agendas 21 locaux, en particulier au niveau des communes, est lancé. De nombreuses villes et quelques régions élaborent leur Agenda 21 local. En été 2000 plusieurs forums nationaux font le bilan de ces premières expériences.⁵ Début 2001, on compte une soixantaine de projets à des stades d'avancement très divers et le programme d'encouragement des communautés locales est relancé par l'Office du développement territorial (ODT).

Le rôle des cantons dans les processus d'Agenda 21 tend à se préciser depuis 2001. Certains d'entre eux (par ex. BS, JU, VD...) ont lancé des initiatives dans ce sens (manifestations, cellules de coordination cantonale ou intercantonale, financements). Le canton de Vaud a mis sur pied un comité de pilotage chargé de coordonner les efforts des différents départements, et qui devraient aboutir à une proposition d'Agenda 21 cantonal à l'instar de celui déjà réalisé par le canton de Genève.

Jusqu'en 2003, plus d'une centaine de communes ont élaboré leur Agenda 21 local, dont la grande majorité sont situées en Suisse alémanique. En Romandie, des villes comme Lausanne, Neuchâtel et Vevey ont fait le pas. Dompierre fut la première commune du canton de Fribourg (et une des premières petites communautés rurales en Suisse) à proposer un Agenda 21 local en 2001.

Essertines-sur-Yverdon, s'inspirant de Dompierre, est à son tour la première petite commune de moins de 1000 habitants du canton de Vaud à présenter son dossier d'Agenda 21 local, avec un certain nombre de projets qui sont présentés plus loin.

⁴ 8 secteurs privilégiés : coopération internationale, énergie, économie, consommation (information), sécurité, réforme fiscale écologique, finances fédérales, monitoring politique

⁵ Ce sont principalement de grandes villes qui ont élaboré leur +21L en parallèle avec le programme d'économie d'énergie "Energie 2000" de l'Office fédéral de l'énergie.

Voir aussi : www.agenda21local.ch

1.4 principes de base et objectif principal

L'objectif principal d'un Agenda 21 est la participation concrète au développement durable. Préciser cet objectif fait partie du travail d'élaboration d'un Agenda local.

Une stratégie de développement, pour être durable, et un programme d'activités, pour être un Agenda 21, doivent respecter un certain nombre de principes de base.⁶ La "Charte du développement durable au niveau communal" d'Essertines-sur-Yverdon (chapitre 6) précise également les principes retenus.

Ces principes sont résumés ci-dessous :

- **L'intégration des 3 dimensions** (économiques, sociales et environnementales) du développement, et donc un décloisonnement des politiques, des approches et des fonctionnements sectoriels.
- **La responsabilisation** individuelle et collective des attitudes, comportements et décisions face à leurs impacts sur la société et l'environnement.
- **Penser globalement, agir localement** : des actions locales concrètes pour participer à des réflexions et des problématiques globales, des actions avec un effet d'entraînement, de « boule de neige » (projets d'impulsions, de mise en réseaux, de partenariats...).
- **En matière d'environnement**, le respect des principes de précaution et de prévention, de pollueur-payeur, de protection de la nature.
- **La participation** active et large des citoyens aux décisions et aux actions collectives, de nouvelles formes de collaborations et de négociations entre les groupes, dans un esprit de justice et de solidarité.
- **Un engagement et une vision** sur le moyen et le long terme, dans un processus continu de réflexions et d'actions.
- **La transparence et l'ouverture** des fonctionnements et des prises de décisions, et le respect du principe de subsidiarité.
- **Un nouvel examen des conséquences** des décisions en matière d'urbanisme, d'aménagement, de planification des infrastructures et stratégies sectorielles de développement (agriculture, industrie, tourisme, services, construction, trafic...).

Ces principes sont aussi parfois résumés en termes de sous-objectifs⁷

- Amélioration de la qualité de la vie de l'habitat
- Promotion de la santé et d'un environnement sain
- Garantie de l'efficacité économique
- Justice et paix sociales
- Répercussions globales des décisions locales

Remarque

La reconnaissance d'un Agenda 21 local peut être donnée pour l'instant au niveau national (Office du développement territorial), mais des programmes d'encouragement existent également au niveau international (CE, ONU...).

⁶ Il n'existe pas encore de liste officielle de critères pour qualifier un Agenda 21 local; à partir de la littérature et des expériences en cours, à partir d'agendas 21 locaux déjà établis (tels celui de Dompierre), Essertines-sur-Yverdon propose les principes de base ci-dessus.

⁷ Adapté selon ECOS.ch, manuel A21L, 2000 (p.16)

2. genèse de l'Agenda 21 d'Essertines-sur-Yverdon

2.1 historique

En 2000, la commune d'Essertines-sur-Yverdon est sollicitée par le Laboratoire des Ecosystèmes pour participer au projet "Priorité 21" (EPFL, prof.O.Joillet) en compagnie d'une autre petite commune, Mannens-Grandsivaz qui s'est retirée après 2 ans, et deux grandes communes, Lausanne et Vevey. Ce projet est l'occasion pour notre commune de réfléchir à la structure de son territoire et à la composition de sa population (répartie sur deux villages, Essertines et Epautheyres, et deux hameaux, Nonfoux et La Robellaz).

Comment nos concitoyens perçoivent-ils leur commune, quelle importance accordent-ils au développement de l'économie locale, aux relations sociales et aux préoccupations environnementales, comment analysent-ils la politique des déchets menée dans la commune? C'est à ce genre de questions que répond le sondage d'opinions et l'enquête qualitative entrepris en 2001(voir annexes A1, A2 et A3)

A l'été 2002, un appel est lancé par bulletin officiel pour demander aux personnes intéressées au développement durable et désireuses de connaître la démarche d'Agenda 21 local de venir à une réunion d'information et d'échanges. Une vingtaine de personnes manifestent par leur présence leur intérêt pour la démarche.

2.2 le forum

Dès septembre 2002, la quinzaine de personnes ayant manifesté la volonté de poursuivre activement la démarche se constituent en "Forum Agenda 21" et se réunissent un soir toutes les six semaines environ pour du "remue-méninges". Ce dernier est destiné à mettre en évidence des actions et des projets susceptibles de devenir par la suite l'ossature de l'Agenda 21 local que le groupe a la volonté de mettre sur pied. Ainsi démarre l'aventure du développement durable.

L'aventure est possible grâce à deux animateurs-meneurs de jeu qui canalisent les propositions du Forum et aident à les classer: Jean-Claude Verdon, ancien syndic de Dompierre à l'origine de l'Agenda 21 de sa commune et Gemma Demierre, urbaniste.



2.3 la mission du forum

La mission du Forum, soutenue par la Municipalité, est d'élaborer un Agenda 21 local dans un délai d'environ une année. Cet Agenda 21 local doit être fait en respectant les principes de base du développement durable et des Agenda 21 locaux.

Cet Agenda 21 local doit, en respectant les principes fondamentaux (pt 1.4) :

- préciser les objectifs prioritaires du programme de développement durable à Essertines-sur-Yverdon;
- proposer un catalogue d'actions, un calendrier des tâches et des responsabilités;
- prévoir les moyens pour sa mise en œuvre;
- être réalisé de façon échelonnée dans le temps, certaines actions pouvant démarrer avant l'achèvement de l'élaboration de l'Agenda 21: le Journal Essertines-Info dès début 2003, la Fête au Village en été 2003, les autres projets se réalisant ensuite en fonction de leur "maturation";
- la circulation de l'information est assurée par le Forum qui est aussi une courroie de transmission entre le politique et la population.

quelques réalisations du passé qui furent déjà du développement durable :

- épuration des eaux (réseau séparatif, une STEP à Essertines, une STEP à Epautheyres);
- remaniement des terres agricoles;
- système de chauffage à bois déchiqueté provenant des forêts communales pour les bâtiments communaux;
- plantation d'une haie vive au bord du terrain de sport;
- déchetterie communale.

quelques idées pour un Agenda 21 ...

- création d'un journal local d'échanges et de communications;
- mise sur pied d'une fête villageoise;
- organisation d'une bourse d'objets usagés, mais en bon état;
- revitalisation d'un ruisseau;
- actions en faveur d'un pays défavorisé.

3. les objectifs de l'Agenda 21 local d'Essertines-sur-Yverdon

L'objectif principal de l'Agenda 21 local d'Essertines-sur-Yverdon est de contribuer par des actions locales, parfois très modestes, au développement durable tel qu'énoncé à Rio de Janeiro. Pour ce premier plan d'actions de développement durable à Essertines-sur-Yverdon, le Forum propose 3 objectifs plus précis ou buts stratégiques.

3.1 vivre ensemble dans la commune

La commune d'Essertines-sur-Yverdon est constituée de 2 villages (Essertines et Epautheyres) et deux hameaux (Nonfoux et La Robellaz) dispersés sur un territoire de 1000 hectares. Il est donc plus difficile de cultiver un "esprit de village" que dans des communes centrées sur un seul bourg. Les projets tels le journal Essertines-Info, la Fête à Essertines, le Coup de Balai, Car-o-line visent à améliorer le sentiment d'appartenance à une même collectivité en resserrant les liens sociaux entre tous les citoyens, et entre ceux-ci et les sociétés locales.

3.2 préservation du tissu rural et de l'environnement naturel

Malgré le développement d'activités artisanales et la diminution du nombre d'agriculteurs au cours des dernières décennies, la commune d'Essertines-sur-Yverdon reste d'essence rurale par la forte prédominance de son paysage agricole et forestier.

Tout en permettant la poursuite du développement des constructions et rénovations dans les zones de villages et de hameaux dans un esprit d'encouragement aux constructions durables (projet Ecobonus), l'Agenda 21 local d'Essertines doit avoir pour but la préservation de son paysage rural par des actions visant la restauration de milieux naturels (projet "Revitalisation du ruisseau des Pinsons") et de futures mises en réseau de haies et ruisseaux de la région.

3.3 solidarité avec les défavorisés de notre Planète

Le développement durable est un projet à long terme pour notre Planète entière. Ses objectifs ne seront pas réalisés tant que les disparités immenses constatées sépareront les êtres humains en deux catégories: ceux qui ont les moyens d'agir pour améliorer leur propre sort et pour diminuer les atteintes à leur environnement, voire le restaurer, et ceux qui n'en ont simplement pas les moyens.

L'Agenda 21 local d'Essertines a aussi pour but de mettre en place une dynamique de solidarité avec la population démunie d'une région plus ou moins éloignée. En contribuant par des actions d'aide socio-économique au développement d'un village ou d'une commune en dehors de l'horizon local, nous prendrons conscience de la dimension planétaire du développement durable.

4. méthode et déroulement du travail pour la réalisation d'un Agenda 21 local à Essertines-sur-Yverdon

4.1 démarche

La mise en place de l'Agenda 21 local d'Essertines-sur-Yverdon a demandé environ une dizaine de séances de travail s'échelonnant de l'été 2002 à l'été 2003.

● 1ère séance de travail (25 juin 2002)

Le travail du Forum, composé d'une quinzaine de personnes, a commencé par une séance de "remue-méninges" (brain-storming) où les participants étaient invités à écrire sur de petites fiches leurs idées de projets d'action, sans s'auto-censurer. C'est ainsi que naît une première série d'une soixantaine de fiches sans lien les unes avec les autres

● 2ème séance de travail (27 août 2002)

Au cours de cette séance, le Forum complète "l'inventaire d'idées" de la première séance et en amorce une première classification.



figure 3: fiches de projet émises spontanément par les participants au Forum lors des séances de "remue-méninges"

● **3ème séance de travail** (24 septembre 2002)

Sous la conduite de Jean-Claude Verdon et de Gemma Demierre, les participants classent définitivement les fiches d'idées et projets selon trois thématiques:

- 1- Animation, aspects sociaux dominants
- 2- Commerce, économie locale, énergie et transports
- 3- Environnement naturel et environnement construit



figure 4 : fiches de projet classées selon les thèmes 1 et 3 ci-dessus

● **séances de travail suivantes** (3 séances de novembre 2002 à février 2003)

Le Forum travaille en trois groupes distincts, selon les thématiques définies ci-dessus. L'objectif est maintenant de reprendre les diverses fiches, de trouver les parentés et de dégager les idées dominantes pour aboutir à des propositions d'actions à mettre à l'inventaire de l'Agenda 21 local.

C'est ainsi que germe la première action proposée par le groupe 1): création d'un organe d'information, qui prend rapidement le nom de journal "Essertines-Info".

Les membres du Forum sont à ce point convaincus de la pertinence de ce projet venant combler une lacune au niveau des possibilités d'échanger des informations et d'annoncer les événements, petits et grands, de la commune, que ce projet est lancé sans attendre la liste complète des actions de l'Agenda 21. C'est aussi une manière de prouver que le travail du Forum n'est pas que théorie, qu'il se manifeste par du concret...

Puis vient la proposition de Fête villageoise, que le Forum est bien décidé d'organiser en été 2003 déjà. Pari tenu grâce au travail efficace du comité de fête mis sur pied.

- **dernières séances** (3 séances de mars à mai)

Les dernières séances du Forum au printemps 2003 furent des sessions plénières destinées à permettre d'affiner les 9 projets finalement retenus pour notre Agenda 21. A l'examen des fiches de projets présentées au chapitre 5, on s'aperçoit aisément que certains projets sont encore à l'état d'ébauche alors que d'autres sont déjà opérationnels. L'essentiel est de démontrer aux citoyennes et citoyens de la commune le début d'une démarche, d'une dynamique qui continue par des actions nouvelles et par des actions qui reviennent annuellement.

Il appartiendra au Forum d'approfondir encore certains projets pour les mener à chef ou les abandonner si de meilleurs projets jaillissent.



figure 5: le Forum lors de l'une de ses dernières séances (printemps2003) affinant les 9 projets retenus

Les projets de l'Agenda 21 d'Essertines peuvent être reportés sur le "triangle du développement durable" comme montré à la figure 6 ci-dessous. La composante "solidarité sociale" prédomine dans le projet Fête au Village, la composante "responsabilité environnementale" l'emporte dans le projet de renaturation d'un ruisseau autrefois mis sous tuyau. Le plus équilibré des projets au sens du développement durable, celui qui est le plus au centre du triangle, est le projet de développement solidaire: aider à mettre en place un réseau d'eau ou contribuer à créer un verger dans le Sahel ou le Caucase, c'est contribuer à notre modeste échelle à diminuer les inégalités économiques et sociales entre pays nantis et pays pauvres tout en contribuant à sauvegarder l'environnement de la région où nous intervenons.

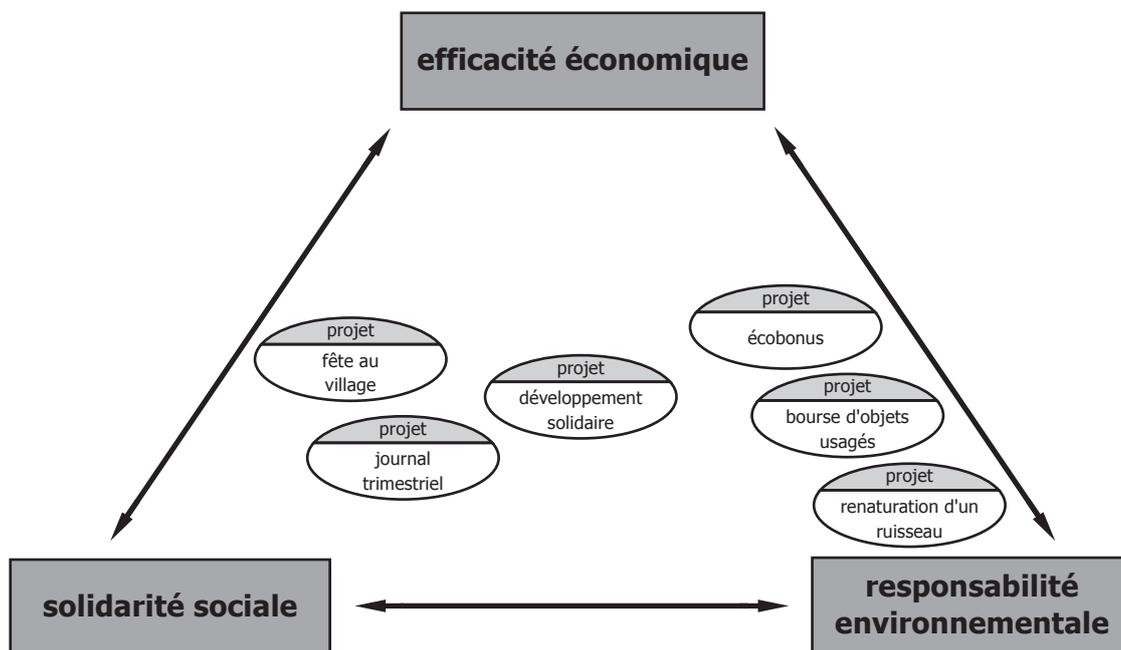


figure 6 : quelques projets de l'Agenda 21 d'Essertines-sur-Yverdon présentés sur le "triangle du développement durable.



4.2 les acteurs principaux et leurs rôles

Les acteurs responsables à des titres divers de l'Agenda 21 d'Essertines-sur-Yverdon sont montrés ci-dessous, avec leurs rôles respectifs :

acteurs	rôles
<p>le forum (une quinzaine de personnes)</p> <p>Les 3 groupes de travail de la phase initiale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. animation, aspects sociaux 2. commerce, économie locale, énergie et transports 3. environnement naturel et environnement construit <p>peuvent évoluer en fonction des idées nouvelles à débattre et des projets nouveaux à mettre au point.</p> <p>C'est ainsi que trois sous-groupes sont déjà au travail depuis 2003, s'occupant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • du journal Essertines-Info • de l'organisation de la Fête au Village • des actions de solidarité en Arménie 	<p>☐ représente les citoyens d'Essertines-sur-Yverdon,</p> <ul style="list-style-type: none"> • émet des idées d'actions, • constitue des groupes de travail • affine, valide, priorise, consolide les projets proposés • réalise les fiches descriptives des actions retenues • est responsable de l'exécution des projets/actions en collaboration avec la municipalité • désigne trois (ou cinq) de ses membres au Comité de Pilotage
<p>le comité de pilotage (3 ou 5 membres du Forum, dont le coordinateur de l'Agenda 21)</p>	<p>☐ est responsable de la méthode : il garantit des règles du jeu conformes aux principes fondamentaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • planifie les séances de travail du Forum • rythme, motive, modère le travail • évalue les projets, affine l'outil des indicateurs • transmet l'information entre les acteurs • assure le secrétariat du Forum (documents, pv, contacts...) • le coordinateur de l'Agenda 21, l'un des membres du comité de pilotage, participe aux réunions des "coordinateurs romands d'Agenda 21"
<p>la municipalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • appuie politiquement et matériellement le Forum • signe et respecte la Charte du développement durable au niveau communal • joue le rôle de relais du Forum pour présenter l'Agenda 21 à la population • collabore à l'exécution d'une partie des projets/actions d'entente avec les membres du Forum
<p>le conseil communal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • prend connaissance, par l'intermédiaire de la Municipalité du programme d'Agenda 21 pour la législature • approuve (ou non) le financement de telle ou telle action proposée par l'Agenda 21 et nécessitant une procédure ordinaire de présentation de projet avec préavis municipal
<p>expert extérieur, modérateur</p>	<p>☐ conseille les groupes de travail selon les demandes</p>
<p>la population et les groupes d'intérêts (sociétés du village, entreprises, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sont associés à la réflexion par les membres du Forum qui les consultent • sont invités à réagir aux propositions du Forum au moyen du journal Essertines-Info

4.3 résumé des étapes de travail du forum Agenda 21

Ces étapes peuvent être résumées ainsi :

1. Collecte d'idées : un maximum d'idées créatives et originales pour un Agenda 21 local à Essertines est récolté,
2. Toutes les idées sont présentées, discutées, précisées, reformulées, puis rassemblées thématiquement,
3. Réflexion par groupes de travail : trois groupes de travail thématiques sont constitués pour approfondir chaque proposition,
4. Approfondissement des thématiques,
5. Identification, validation, consolidation des actions/projets,⁸
6. La liste des mesures est acceptée par le forum, chaque action fait l'objet d'une fiche (voir chapitre 5)
7. Présentation et discussion du projet de Charte et décision de la soumettre pour approbation à la municipalité (exécutif) et au conseil communal (législatif)
8. Réalisation du présent document et présentation publique.

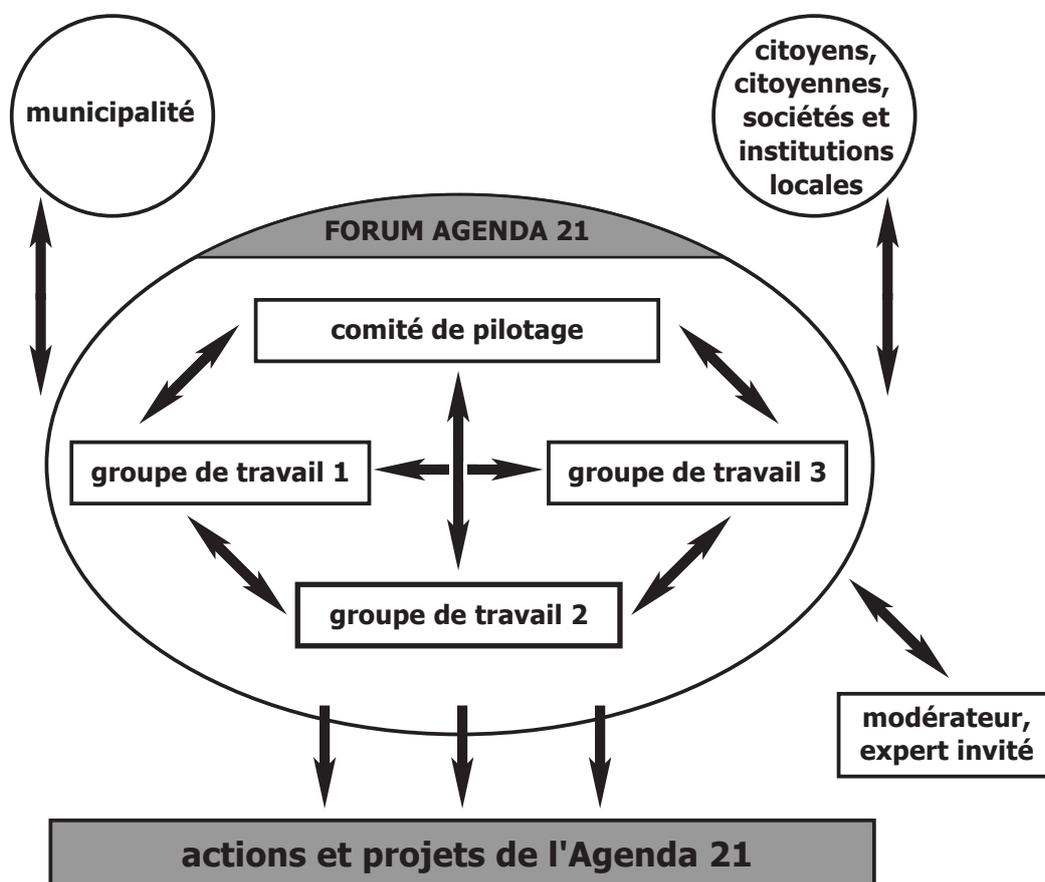


figure 7 : fonctionnement du forum

⁸ Les termes "actions" et "projets" sont utilisés sans différenciation

4.4 remarques sur la méthode et les acteurs

- Dans le travail d'élaboration des projets de l'Agenda 21, le Forum a utilisé, sous l'impulsion des deux animateurs, les techniques de réflexion collective.
- Les documents de base sur le développement durable et le contenu des Agendas 21 nécessaires au travail sont disponibles chez le coordinateur de l'Agenda 21 local.
- Conseils techniques extérieurs : pour le projet de renaturation du ruisseau des Pinsons, Jean-Claude Verdon, urbaniste reste à disposition pour accompagner le projet et conseiller le groupe de travail.
Pour le projet d'aide au développement de l'Arménie, Jan de Haas de l'EPER sera notre conseiller et notre contact avec l'organisation de contrôle du bon déroulement des projets sur place.
- Des fiches descriptives et synthétiques de projets ont été élaborées, entièrement ou en partie, et peuvent remises à toute personne intéressée (voir chap.5)
- Des fiches de diagnostic et de suivi de projets seront discutées et adoptées par le Forum. En relation avec les autres collectivités ayant démarré leur Agenda 21 local, la pertinence de l'appellation "durable" des projets sera analysée au moyen de l'outil des **indicateurs de développement durable**, qu'il faudra adapter à la situation locale.



5. les projets / actions de l'Agenda 21 d'Essertines-sur-Yverdon

5.1 fiches descriptives des projets/actions

A21
LOCAL

COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Action N° 1 Journal Essertines-Info

Objectif

Créer un outil de communication entre citoyens

Justification

Actuellement, seul un bulletin officiel est publié à intervalles irréguliers par la municipalité pour donner des informations concernant la commune.
Il y a un réel besoin d'un journal local sortant à dates régulières, dans lequel les sociétés locales et tous citoyens peuvent donner des **informations**, dans lequel les commerçants et artisans peuvent faire passer de la **publicité**. Le journal répond aussi à un besoin **d'animation** de la vie sociale locale.

Détail de l'action

Essertines-Info est une publication trimestrielle, tirée en format A4, avec un nombre de pages qui dépendra de la matière fournie aux rédacteurs, mais avec 4 pages au minimum. Peuvent gratuitement insérer leurs communiqués ou informations: la société de gymnastique, la société de tir, le football-club, les femmes paysannes, la société de jeunesse, la municipalité, le bureau du conseil communal,...

Les animations de quartier ou de villages de la commune pourront être annoncés au moyen d'Essertines-Info.

Les services fournis ou recherchés par tout(e) citoyen(ne) de la commune peuvent être insérés dans le journal: garde d'enfants, transports de personnes, leçons privées, etc

Des encarts publicitaires peuvent être insérés pour un prix modique par tout indépendant, artisan, commerçant, artiste habitant la commune.

Calendrier

- Projet réalisé dès 2003, avec un numéro d'essai sans titre paru en février et le numéro 1 d'Essertines-Info paru en mai. A l'avenir, le journal devrait paraître 4 fois par an, au début des mois suivants: mars, juin, septembre et décembre

Acteurs

Responsables: Bernard Perret, Mélanie Gonin
Partenaires: Toutes les sociétés locales, toutes les citoyennes et tous les citoyens de la commune ainsi que les corps élus (municipalité, conseil communal)

Budget

Budget annuel (papier, envois par La Poste): environ Frs 1500.-
Recettes publicitaires annuelles: environ Frs 500.-

Indicateurs

- Nombre de pages
- Taux de satisfaction des lecteurs, obtenu par sondage au moyen du journal lui-même

A21
LOCAL

COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Action N° 2 Fête villageoise

Objectif

Renforcer les liens sociaux entre habitants de la commune
Promouvoir les produits locaux, l'artisanat local et le commerce équitable

Justification

Actuellement, seule la fête nationale du 1er août réunit la population de l'ensemble des villages et hameaux de la commune. La petite fête du Jeûne Fédéral instaurée il y a une vingtaine d'années, avec apéritif à midi suivi de la vente de tartes aux fruits, n'a plus lieu faute de participation (week-end prolongé=beaucoup d'absents). La nouvelle fête proposée a pour but de créer un sentiment d'**appartenance** à une communauté par des **animations** et **rencontres**, avec stands des sociétés locales, **promotion** de produits locaux, **rassemblements** d'enfants, **actions** de solidarité, etc.

Détail de l'action

Fête annuelle au centre d'Essertines devant le Four à pains, organisée par un groupe de travail du Forum Agenda 21, s'adjoignant des personnes de bonne volonté prêtes à aider. Types d'actions:
- stands des sociétés et institutions locales avec promotion des activités représentées
- brocante ou bourse d'échange d'objets usagés
- jeux organisés pour les enfants
- dégustation-vente de produits locaux
- exposition d'oeuvres d'artistes avec vente éventuelle
- exposition d'objets créés par des artisans avec vente éventuelle
- "caveaux" avec animations musicales et ventes de repas et boissons
- vente de produits et d'objets artisanaux au profit d'un jumelage solidaire

Calendrier

- 1ère fête le 23 août 2003, puis: fête annuelle, dont la date devrait en principe coïncider avec le dernier samedi des vacances d'été, juste avant la rentrée scolaire

Acteurs

Responsables: Alice Gonin, Caroline Henchoz, Sandro Barbieri, Michel Collet, Ueli Leibungut
Partenaires: Sociétés locales, artistes et artisans de la commune, toute citoyenne et tout citoyen ayant une activité ou une animation à proposer

Budget

Budget si possible bénéficiaire. Les bénéfices doivent couvrir les frais et alimenter un fonds de réserve "Agenda 21" permettant de financer certaines actions

Indicateurs

- Nombre de participants
- Degré de satisfaction des participants à la fête
- Chiffre d'affaires résultant de la vente de produits locaux

Remarques

Une convention entre l'équipe organisatrice et les sociétés locales règle la question de l'utilisation du bénéfice net (solde en caisse après couverture des frais) de chaque société locale (une part du bénéfice est accordé aux sociétés ayant contribué au succès de la fête).

A21
LOCAL

COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Action N° 3 Bourse d'objets usagés

Objectif

Améliorer la gestion des déchets

Justification

Actuellement, la gestion des déchets de la commune d'Essertines fonctionne globalement bien, à la satisfaction des usagers. Cependant cette gestion pourrait être encore meilleure si l'on récupérait plus systématiquement les déchets qui n'en sont que pour ceux qui s'en débarrassent! Nombre d'objets en bon état jetés à la ferraille, dans les bennes à déchets inertes, à déchets encombrants ou à déchets de bois pourraient être **réutilisés, réparés, échangés et retrouver une seconde vie**.
L'action vise donc à **éviter le gaspillage de ressources** et à améliorer notre économie (sens global).

Détail de l'action

L'action vise à mettre de côté les objets encore en très bon état (ou peu, voire jamais utilisés):
- objets plus ou moins encombrants (vélos, meubles, jouets,...)
- appareils électroniques de loisirs, petits appareils électriques et appareils de bureautique **encore en état de marche**,
- bibelots, objets plus ou moins précieux que l'on ne veut plus voir chez soi
Ces objets doivent être apportés, selon un horaire publié, dans un local prévu à cet effet ou remis aux surveillants de la déchetterie (Essertines et Epautheyres).

Selon leur valeur, ces objets seront mis en vente ou bradés à la **brocante** qui sera organisée lors de la fête villageoise annuelle.

Calendrier

Début de la récupération: printemps 2004.
La première brocante aura lieu lors de la fête villageoise de l'été 2004.

Acteurs

Responsables: Rosa Saffore, Sandro Barbieri, Philippe Dind
Partenaires: tous les habitants de la commune

Budget

Après une première saison d'essai, investissement éventuel pour la construction d'un local d'entreposage des objets récupérés: Frs 10 000.- (ce montant sera amorti à long terme grâce aux économies réalisées du fait de la diminution des déchets à éliminer).
Les bénéfices de la brocante de la fête villageoise permettront d'en couvrir les faibles coûts de gestion. Le solde ira au fonds de solidarité géré par le Forum Agenda 21 (Solidarité avec l'Arménie,...).

Indicateurs

Nombre d'objets sauvés de la casse ou de l'incinération
Bénéfice de la brocante

A21
LOCAL

COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Action N° 4 Renaturation du Ruisseau des Pinsons

Objectif

Améliorer la qualité de l'environnement au niveau local en redonnant vie à un ruisseau

Justification

Le remaniement parcellaire et les améliorations foncières engagés dans nos campagnes dès les années 60 a eu le mérite de regrouper les parcelles d'un même propriétaire et de faciliter les accès aux champs et le travail de ceux-ci. Mais on est allé souvent trop loin dans la suppression des haies et la mise en tuyaux des ruisseaux. On reconnaît aujourd'hui que les ruisseaux jouent un rôle dans le drainage naturel des sols, la réduction des crues en aval en cas de forte pluie et le maintien de la biodiversité. Quant aux haies, leur rôle antiérosion et d'abri pour la faune est important.

Détail de l'action

Le projet vise à remettre à ciel ouvert le ruisseau des Pinsons entre le bosquet (situé à mi-chemin entre le Creux-de-la-Chaux et Nonfoux) et le Chalet situé au nord-est du terrain de sport:

- reconstitution du tracé
- creuse, avec élimination partielle de matériaux
- apport éventuel de matériaux pour la reconstitution du lit du ruisseau (cailloux,...)
- plantation d'arbres et arbustes le long du ruisseau là où le cordon boisé n'existe plus
- aménagement d'un sentier avec banc de repos.

Cette première renaturation devrait entraîner d'autres actions de même type, permettant de reconstituer des liaisons entre éléments naturels actuellement séparés.

Calendrier

- Approche des services de l'Etat concernés dans le courant 2004.
- Etablissement d'une planification des travaux de restauration du ruisseau des Pinsons et du cordon boisé au premier semestre 2005
- Début souhaitable de réalisation des travaux au second semestre 2005

Acteurs

Responsables: Ueli Leibundgut et d'autres personnes (du Forum ou hors Forum, à trouver)
Partenaires: Municipalité, Prométerre, Service cantonal de la faune et du paysage

Budget

Budget à établir lorsque les différentes phases du projet seront complètement connues

Indicateurs

Evolution de la faune et de la flore, attestée par des spécialistes
Fréquentation du sentier par les promeneurs.

Remarques

Le projet doit être coordonné avec le projet de l'arrondissement forestier 8 de reconstitution de couloirs à faune dans nos campagnes, là où des coupures empêchent les liaisons entre "réservoirs à faune" que constituent les forêts. Le reboisement partiel de la décharge terreuse doit également tenir compte du projet de restauration du ruisseau à cet endroit.

Une étude de mise en réseau des surfaces de compensation écologiques complètera ce projet.

A21
LOCAL

COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Action N° 5 Coup de balai

Objectif

Sensibiliser les habitants de la commune à la qualité de de leur environnement immédiat (sites naturels et domaine bâti), contribuer à l'éducation des plus jeunes

Justification

Ce projet, qu'il faut plutôt voir comme une action périodique, a été lancé en fait en 2002 dans le périmètre de gestion des déchets de la région d'Yverdon par la société STRID dont Essertines fait partie.
La justification est double:
- nombreux sont encore les usagers des routes, chemins et sentiers qui jettent des déchets en tous genres dans la nature
- une telle action crée des liens par l'intermédiaire d'un travail en commun pour la collectivité

Détail de l'action

Un jour ou un demi-jour de travail collectif (ou par groupes) une fois par année au printemps.
Types d'action:
- ramassage des débris de toutes sortes le long des ruisseaux, chemins, haies, lisières, forêts
- remise en état, ou amélioration de l'état de lieux publics
- ramassage de déchets encombrants chez des personnes ayant des problèmes à se déplacer à la déchetterie
-
L'invitation à participer est envoyée à toute la population par l'intermédiaire du journal "Essertines-Info"
La demi-journée ou la journée de travail se termine de façon conviviale autour d'un apéritif offert par la commune.

Calendrier

Une fois par année en coordination avec la journée "coup de balai" préconisé par le périmètre vaudois de gestion des déchets (STRID).
Période: printemps, avant la croissance des herbes le long des chemins et haies.

Acteurs

Responsable: municipal en charge de la gestion des déchets
Participants à l'action: classes d'écoles d'Essertines, membres du Forum, habitants de la commune sur une base de volontariat

Budget

Apéritif marquant la fin de l'action, à la charge de la commune: environ 200 francs par année

Indicateurs

- quantité de déchets récupérés (plus on en récupère mieux c'est, mais moins on a à en récupérer mieux c'est encore!)
- qualité du paysage (mesurable comment?)
- nombre de participants

A21
LOCAL

COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Action N° 6 Solidarité avec un pays en développement

Objectif

Créer, par l'intermédiaire d'un groupe de personnes motivées, un esprit de solidarité avec une population beaucoup moins favorisée que celle de notre commune

Justification

- Réflexion de fond sur la différence de niveau de vie très élevée entre habitants de nombreuses régions du globe et nous
- Sensibilisation aux aspects socio-économiques et environnementaux d'une région défavorisée
- Ouverture de notre commune à l'extérieur, échanges interculturels avec des personnes ne partageant pas les mêmes soucis et problèmes que les nôtres
- Aide à la stabilisation de personnes tentées par l'émigration

Détail de l'action

- Participation à des projets locaux de développement économique. Par exemple: travaux d'irrigation, équipements visant la production locale d'outils pour l'agriculture ou la sylviculture.
 - Participation à des projets locaux de développement social. Par exemple: aide dans le domaine des soins médicaux (matériel pour centres de santé), aide dans le domaine éducatif (matériel scolaire).
 - Participation à des projets locaux de protection de l'environnement. Par exemple: aide au reboisement ou à la lutte contre l'érosion des sols, promotion des énergies renouvelables.
- L'action devrait se développer en utilisant si possible un réseau déjà existant ou les structures d'une association déjà bien implantée dans le pays dans lequel nous interviendrons.
- Le premier projet choisi par le groupe de travail du Forum est une contribution à l'aménagement d'un système d'irrigation dans une région rurale d'**Arménie** où les habitants, réfugiés chassés de l'Azerbaïdjan dans les années 90, pansans pour la plupart, luttent pour établir des cultures et vergers.

Calendrier

- Automne 2003: choix du pays de destination de l'aide, avec objectifs pour les 3-4 ans à venir
 - Décembre 2003 - janvier 2004: choix du projet à soutenir
 - Février 2004: 1ère action: brunch "de soutien" dans la grande salle du village; bénéfices pour le projet.
- D'autres actions suivront et reviendront saisonnièrement. Ultérieurement prévu: voyage en Arménie.

Acteurs

- Groupe de travail constitué d'une dizaine de personnes (familles M.Collet, Dind, Saffore, Schaer, Raymond Wulliens trésorier).
- La population de la commune par sa participation aux actions mises sur pied
- L'EPER et l'organisation locale arménienne de gestion de projets

Budget

- Bénéfices d'actions spéciales telles que brunch de soutien, part du bénéfice de la fête villageoise selon décision des organisateurs de la fête, bénéfices de la vente d'articles d'artisanat et de produits provenant du pays soutenu, bénéfice de la brocante annuelle. Contribution de la commune.
- La somme à réunir devrait au moins atteindre 3000 à 5000 Frs/an.

Indicateurs

- Surface irriguée, arbres plantés, nombre d'outils fabriqués, surface de capteurs solaires implantés, nombre d'emplois créés, etc...
- (Les indicateurs dépendent du type de projets soutenus et peuvent donc varier dans le temps)

A21
LOCAL**COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON****Action N° 7 Car-o-line****Objectif**

Diminuer le nombre de courses en voiture individuelle, améliorer la mobilité de personnes handicapées ou âgées

Justification

- Partage de moyens de transport, sachant que la mobilité individuelle ne peut pas augmenter sans cesse sans engendrer des problèmes de santé liés à la pollution et au bruit, d'encombrement de routes, de parkings, etc.
- Contacts sociaux
- Amélioration de la mobilité de personnes sans moyen propre de déplacement
- Economie d'énergie

Détail de l'action

- Covoiturage
- Transport de personnes âgées
- ...

Calendrier

L'action 7 n'est qu'ébauchée, fruit des travaux initiaux du Forum Agenda 21. Elle devra être reprise et développée par un groupe de travail après 1 à 2 ans de fonctionnement des autres projets de l'Agenda 21.

Acteurs

- Toutes les personnes intéressées
- Responsables: à désigner

Budget

0 francs

Indicateurs

Nombre de km en voiture individuelle évités, économie en carburants

A21
LOCAL

COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Action N° 8 Place du village

Objectif

Accroître le sentiment d'être sur une place de village devant le Four à pains, avec la possibilité de faire de cet endroit une place de fête, de rencontres et d'échanges

Justification

- Essertines n'a pas véritablement de centre, ni de place pouvant donner lieu à des événements spéciaux ou à des rencontres (fête du 1er août, commémorations,...)

Cette action rejoint à son départ la volonté des autorités de la commune de commémorer le 200ème anniversaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération et de marquer l'année internationale de l'eau (2003) par l'installation d'une nouvelle fontaine en pierre de taille devant la maison du Four à Pains.

Détail de l'action

- Nouvelle fontaine, en pierre taillée, créée devant le Four à pain à la place de l'ancienne en béton située en face (réalisé en 2003)
- Plantation d'un arbre à la place de l'ancienne fontaine (réalisé en 2003)
- Mise en place de supports amovibles pour permettre de disposer une toile ou une bâche devant la maison du Four à pains et protéger du soleil ou de la pluie une part plus ou moins importante des participants
- Supports pour banderoles
- Marquage de la place par un revêtement spécial
-

Calendrier

Hormis les réalisations de 2003, l'action 8 n'est qu'ébauchée, fruit des travaux initiaux du Forum Agenda 21. Elle devra être reprise et développée par un groupe de travail après 1 à 2 ans de fonctionnement des autres projets de l'Agenda 21.

Acteurs

Municipalité
Forum Agenda 21 dans son ensemble
Comité de la fête villageoise (voir action n°2)

Budget

Aménagements futurs: estimation des coûts impossible au stade actuel de développement du projet

Indicateurs

Fréquentation de la place lors des fêtes et manifestations.

A21
LOCAL

COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Action N° 9 Ecobonus

Objectif

Orienter la politique communale en matière d'urbanisme et de constructions vers le développement durable

Justification

L'action "écobonus" ou "bonus écologique" vise la promotion et l'encouragement de solutions compatibles avec le développement durable dans l'habitat:

- rétention des eaux claires dans des étangs ou réservoirs , utilisation de pavés ou de revêtements filtrants l'eau (en lieu et place de surfaces étanches), utilisation des eaux claires pour les chasses d'eau
- constuctions à haute isolation thermique, constructions de type Minergie, utilisation des énergies renouvelables (solaire, bois, géothermie)

Détail de l'action

Information régulière des propriétaires de la commune des progrès techniques accomplis dans le domaine de l'habitat et des possibilités en matière de construction durable et écologique.

L'écobonus communal doit se traduire concrètement par un avantage financier pour le propriétaire. Deux systèmes possibles:

- 1) Pour le domaine de l'eau: diminution, voire suppression, des taxes uniques de raccordement au réseau d'eaux claires et diminution de la taxe annuelle d'entretien du réseau, selon règles à définir. Pour les aspects touchant à la qualité de la construction et le domaine de l'énergie, subventions communales à définir par un règlement.
- 2) Etablissement d'une grille d'évaluation (lors de la visite pour permis d'habiter), donnant lieu à un certains nombre de points selon une liste préétablie de critères, avec facteurs de pondération. Le nombre total de points est converti en une somme due au propriétaire au titre de subvention unique.

Calendrier

Etude des possibilités et propositions à la municipalité puis au conseil communal dans le courant 2004
Entrée en vigueur après acceptation par le conseil communal (et approbation par l'Etat?) en 2005.

Acteurs

- Groupe de travail du Forum (Brigitte Gonin, Jean-François Bauer, Ph.Dind), municipalité et conseil communal
- Propriétaires voulant construire ou rénover

Budget

- Quelques milliers de francs de taxes perçues en moins par la commune (mais épargnés par les propriétaires)
- Quelques centaines (ou milliers?) de francs distribués sous forme de subventions

Indicateurs

- Economie d'énergie
- Diminution de la consommation d'eau
- Investissement annuel des privés et de la commune dans les énergies renouvelables

5.2 calendrier des réalisations

action	libellé	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1	Journal Essertines-Info								
2	Fête villageoise								
3	Bourse d'objets usagés								
4	Renaturation, ruisseau des Pinsons						?		
5	Le coup de balai								
6	Solidarité avec un pays en développement								
7	Car-o-line								
8	Place du village								
9	Ecobonus								
10	?								

- ? Indique que le début ou la fin de l'action est encore incertain au moment de la rédaction de ce tableau.
- Le début des actions 4 et 9, prévu en 2005, est un objectif que poursuit le Forum Agenda 21.
- action 6: un premier projet, Soutien avec l'Arménie, s'étendra sur 3 à 4 ans; il sera suivi par un nouveau projet de soutien à l'Arménie ou à un autre pays.

6. charte du développement durable au niveau communal

COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Charte du développement durable au niveau communal

1. Généralités

Perspective

Les aspirations de base de la collectivité pour l'avenir sont basées sur les concepts de développement durable et d'Agenda 21 tels qu'adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro en juin 1992.

Respect du développement durable

Les collectivités publiques et toutes les instances communales dans l'exercice de leurs fonctions respectent les principes du développement durable et incitent les individus, les entreprises, les habitants et les organisations locales et régionales à des actions en faveur du développement durable.

Pour l'ensemble des activités communales, les décisions des autorités respectent au mieux la convergence et l'équilibre optimal entre la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique.

Principes

Les principes stratégiques fondamentaux respectent ceux repris par la Charte des villes européennes pour la durabilité (Charte d'Aalborg) de 1994 et notamment en matière d'environnement :

- **principe de prévention** : évaluer les impacts sur l'environnement et les réduire au maximum dans l'élaboration des projets,
- **principe de précaution** : des mesures de prudence en cas de manque de preuves scientifiques irréfutables face à certains dangers environnementaux sont favorisés (exemple du réchauffement climatique),
- **pollueur - payeur** : toute dégradation de l'environnement est considérée comme pollution et demande des mesures compensatoires. Par ailleurs, le fait de payer ne donne pas un droit à polluer,
- **coopération** : la coopération avec tous les acteurs/intervenants concernés est favorisée dès que possible dans le processus de décision (de la planification à la mise en œuvre de projets) : elle nécessite une échelle adaptée à la résolution des problèmes (exemple de coopération avec les autorités voisines locales et régionales, pour la gestion de rivières, de grandes forêts...),
- **respect du fonctionnement des écosystèmes**; les systèmes durables opèrent au maximum en circuit fermé (traitement des déchets, apport d'énergie...), et dans les limites de ce que peuvent supporter les écosystèmes locaux (résilience du système).

En matière de prise de décision et de fonctionnement

La participation active des citoyens et une gestion plus ouverte des affaires communales sont nécessaires à la réalisation d'Agenda 21 locaux. Une participation citoyenne active et large est recherchée tout au long du processus d'élaboration et de mise en place d'une stratégie de développement durable et d'un Agenda 21 local.

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, la Commune constitue un **Forum** pour le développement durable et l'Agenda 21 local d'Essertines-sur-Yverdon.

2. Le Forum et l'Agenda 21 local

Composition

La composition du **Forum** se fait sous forme volontaire et elle est flexible. Le Forum rassemble un nombre satisfaisant de citoyens représentatifs des divers groupes (économiques, sociaux, associations diverses, conseil communal) composant le village. Deux représentants municipaux au minimum siègent au Forum pour assurer le soutien politique au travail de ce Forum. Le Forum décide de son rythme de réunions avec la Municipalité.

Mission

La mission du Forum est d'abord la proposition d'un projet d'Agenda 21 local selon les dispositions qui lui sont propres dans le cadre du concept de développement durable.

Attributions et organisation

Le Forum joue un rôle consultatif. Il a l'appui des autorités communales pour mener à bien son travail et élaborer ses propositions de projets ou actions à inscrire à l'Agenda 21 local.

Le Forum élit son **comité de pilotage** qui aura la tâche de planifier les séances et de le représenter.

Le comité de pilotage sera formé de 3 ou 5 membres. En accord avec la municipalité, l'un des membres du comité de pilotage est désigné comme **coordinateur de l'Agenda 21** ; il assure la présidence du comité de pilotage.

Le coordinateur participe aux réunions du groupement des « Coordinateurs Romands d'Agenda 21 » ; il tient le Forum régulièrement informé des directives de la Confédération ou du Canton et des aides financières éventuellement octroyées.

Le Forum peut être appuyé dans son travail par un modérateur extérieur à la commune.

Le Forum travaille avec des groupes thématiques librement constitués qui font appel à des aides et consultations de personnes externes ou internes à la commune pour élaborer des projets.

Validation du programme

Après validation de l'Agenda par les autorités, celui-ci est présenté aux citoyens pour consultation et négociation de façon à garantir une réelle participation citoyenne (prise en compte et intégration des critiques pour remanier les projets). L'Agenda révisé selon ces critiques est approuvé par la Municipalité et le Forum et lie les autorités.

Le mode de collaboration pour la réalisation et la reconduction de l'Agenda entre la Municipalité, ses commissions, le Forum, les groupes d'intérêts, les sociétés et associations diverses de la commune, le modérateur extérieur et les autres partenaires concernés par les projets est décrit dans l'Agenda. Il respecte les instruments et procédures en place liés à l'aménagement communal.

3. Le rôle de la Municipalité

Moyens

La municipalité met à disposition dans la mesure de ses possibilités des moyens (personnels et financiers) pour soutenir la stratégie de développement durable et l'Agenda 21 local dans sa définition et dans sa réalisation.

Cohérence et convergence

Elle adopte dans le traitement de ses affaires et la réalisation de ses tâches les principes de base du développement durable. La municipalité et le syndic veillent à la cohérence des objectifs poursuivis et des modalités adoptées, dans tous les domaines de l'action publique, avec la perspective d'un développement durable.

Initiatives

La municipalité soutient les initiatives des groupes et des individus de la commune qui s'inscrivent dans l'axe du développement durable et en particulier celles qui correspondent aux projets inscrits à l'Agenda 21 local. Elle favorise par des missions la concertation, la motivation et la participation de la société civile au développement durable.

Mise en œuvre

La municipalité adopte un mode de gestion (définition des responsabilités, mode de fonctionnement, planning des tâches) en étroite collaboration avec le Forum, ainsi que des mesures de mise en œuvre et de contrôle des opérations, sur la base de projets stratégiques prioritaires, de catalogues de mesures, et de projets d'impulsion. Le Forum et les groupes de travail du Forum sont étroitement associés à la mise en place des projets qu'ils ont initiés.

La municipalité collabore avec les autorités communales voisines, régionales et cantonales pour la mise au point et la réalisation des projets inscrits à l'Agenda 21 local, en coordination avec les projets des autres Agenda 21 de la région.

Au besoin, la municipalité peut faire recours à l'expertise d'un bureau d'urbanisme ou d'aménagement pour la mise au point et la réalisation de certains projets de l'Agenda 21 local.

Réseaux

La collaboration avec des partenaires dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 21 est recherchée sur le plan régional, national, international et européen avec notamment la signature de la Charte d'Aalborg.

Calendrier

L'Agenda est validé et actualisé lors de la première année d'une nouvelle législature. La Municipalité publie et tient à jour le calendrier des opérations inscrites à l'Agenda 21 pour la législature en cours.

Au début de sa législature, la Municipalité établit un rapport d'évaluation de l'avancement de l'Agenda 21.

La municipalité informe régulièrement le conseil communal de l'avancement des projets inscrits à l'Agenda 21.

Application

La Municipalité désigne un de ses représentants «chargé du suivi» de la réalisation de l'Agenda 21.

La Charte est signée à Essertines-sur-Yverdon

Par la municipalité, le conseil communal, deux représentants du forum ainsi que par l'expert extérieur soit :

Benjamin Henchoz, syndic,

Philippe Dind, vice-syndic et municipal,

Louis Blanchard, municipal,

Jean-Etienne Ducret, municipal,

Lucien Jaquier, municipal,

Charles Kuenzi, municipal,

Ueli Leibundgut, municipal,

Alice Gonin, secrétaire municipale

Pierre-André Cavin, président du Conseil communal

Mary-Luce Le Glaunec, secrétaire du Conseil communal

Brigitte Gonin, représentante du forum

Michel Collet, représentant du forum

Jean-Claude Verdon, expert extérieur

Essertines-sur-Yverdon, le 9 décembre 2003

7. conclusion, remerciements

et maintenant

Essertines-sur-Yverdon, avec le dépôt de son Agenda 21, a réalisé un pas important en faveur du développement durable. Mais ce n'est qu'un premier pas dans la bonne direction.

Les efforts doivent maintenant se poursuivre pour que ce programme soit mis en œuvre, et ne reste pas simplement de belles idées.

Certaines actions proposées et acceptées ne coûtent quasi rien à la collectivité si ce n'est du dévouement et de la bonne volonté de la part des bénévoles (exemple: la fête au village). D'autres actions coûteront un peu plus ou demanderont surtout du temps, mais l'enjeu en vaut la peine.

Une charte forte et originale a été proposée à l'adoption des autorités de la commune, exécutif et législatif. Ce texte fondamental, même s'il n'a pas force de loi, engage moralement les uns et les autres à tout mettre en œuvre pour que l'Agenda 21 local d'Essertines-sur-Yverdon devienne réalité.

L'initiative d'Essertines-sur-Yverdon, pionnière au niveau des communes du canton de Vaud de moins de mille habitants, montre que l'aventure est possible et passionnante, même pour une petite commune rurale. Elle signifie que le chemin du développement durable n'est pas une utopie, mais une réalité pour aujourd'hui et pour demain, qui se forge grâce à l'enthousiasme et la motivation d'un groupe de citoyens appuyé par les autorités élues.

Essertines-sur-Yverdon espère voir ses efforts soutenus par les autorités cantonales et fédérales, et bientôt rencontrer d'autres communes vaudoises et romandes sur le chemin de la même aventure.

les membres du forum

Barbieri Sandro
 Bauer Jean-François
 Collet Michel *
 Dind Philippe * °
 Gonin Alice
 Gonin Brigitte *
 Gonin Mélanie
 Gyger Ernest
 Henchoz Caroline
 Jaquier Lucien °
 Leibundgut Ueli °
 Perret Bernard
 Piccard Jacqueline
 Rottet Alexandres
 Saffore Rosa
 Schaer Sylvie
 Wuillens Raymond

* membres du comité de pilotage

° membres de la municipalité (conseil exécutif de la commune)

remerciements

Le Forum tient à remercier chaleureusement toute la population d'Essertines-sur-Yverdon pour sa participation occasionnelle dans cette aventure. Nous la remercions d'ores et déjà de participer à nos actions futures et de bien vouloir suggérer de nouveaux projets.

De plus, le Forum a pu compter sur l'aide précieuse de :

- M. Laurent Demierre, conseiller extérieur, qui nous a hélas quitté après deux séances, des suites d'une grave maladie
- M. Jean-Claude Verdon, urbaniste et ancien syndic de Dompierre, qui a joué le rôle d'animateur-modérateur du Forum de l'été 2002 à l'été 2003
- Mme Gemma Demierre, urbaniste, qui a efficacement secondé M. Verdon en tenant le rôle d'animatrice et de secrétaire du Forum
- M. Sébastien Gonin, qui a effectué la mise en page du présent document.

8. bibliographie

Nous présentons ici un choix de références bibliographiques qui, à l'exception des trois dernières, furent à disposition du Forum lors de ses séances de travail.

- OFEFP (Office fédéral de l'environnement et du paysage): La Suisse sur la voie du développement durable, Berne 1997
- SPE, Pro Natura, ATE, WWF: Environnement-Economie-Société: 18 thèses au sujet du développement durable. Une contribution au débat. Mai 1997
- SPE, sur mandat de l'Etat de Genève: Guide de l'Agenda 21
- Sommet de la Terre 1992: Un programme d'action. Version pour le grand public de l'Agenda 21 et des autres accords de Rio. Publié par le "Centre pour notre Avenir à Tous", avril 1993
- OFEFP-Comité interdépartemental de Rio: Le développement durable en Suisse; état des réalisations, 1997
- OFEFP: Développement durable; plan d'action pour la Suisse. 1997
- Dompierre, canton de Fribourg. A21 local, dossier de présentation, 2001
- Ville de Neuchâtel. Agenda 21, mise en œuvre, 2202
- Essertines-sur-Yverdon, projet Priorité 21: Tableau de bord de la commune
- Agenda 21. Canton de Genève: de l'idée à l'action, septembre 2003
- EPFL, Tourane Corbière, Olivier Jolliet: Priorité 21, rapport final, août 2003
- EPFL, Yves Ferrari, Christophe Jemelin: Trois communes face au développement durable: pratiques et représentations; Lausanne, Vevey et Essertines-sur-Yverdon. Novembre 2003



9. annexes

**1. résultats du sondage d'opinions de mars 2002 sur le thème
"vivre dans la commune aujourd'hui et demain"**

**2. développement durable et modes de vie
enquête qualitative à Essertines-sur-Yverdon**

3. commune d'Essertines-sur-Yverdon, en 2000 (scris, ofs / recensement fédéral de la population)

annexe 1

**résultats du sondage d'opinions de mars 2002 sur le thème
"vivre dans la commune aujourd'hui et demain"**

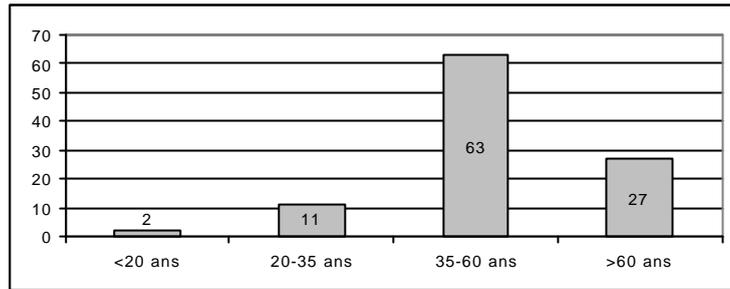
annexe 1 : vivre dans la commune aujourd'hui et demain

résultats du sondage d'opinion de mars 2001

Distribution "tous ménages": 250 Retour: 106 → Participation 42%

0. En préambule, soyez aimable de nous indiquer dans quelle tranche d'âge vous vous situez :

- <20 ans
- 20-35 ans
- 35-60 ans
- >60 ans

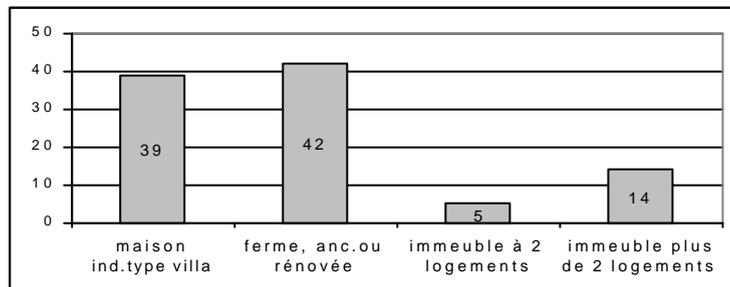


1. Vous habitez:

- une maison individuelle de type villa
- une ferme (ancienne ou rénovée)
- un immeuble à deux logements
- un immeuble à plus de deux logements

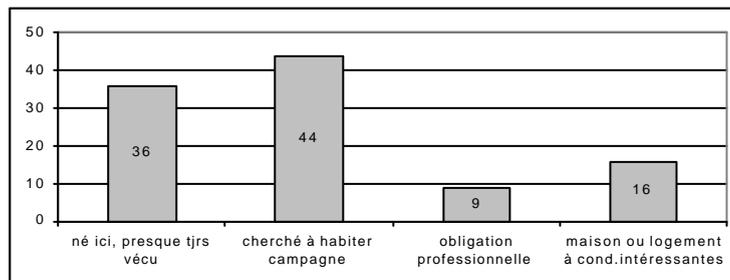
Vous êtes:

locataire	28
propriétaire	64
sans réponse	14



2. Vous habitez le territoire de la commune pour la raison suivante :

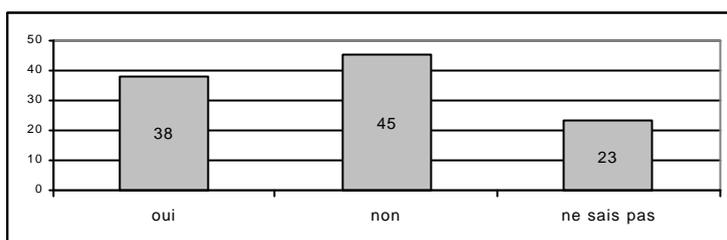
- vous y êtes né et y avez (presque) toujours vécu
- vous avez cherché à habiter à la campagne
- vous y êtes venu par obligation professionnelle
- vous y avez trouvé une maison ou un logement à des conditions intéressantes



3. Pour chacun des points suivants, dites s'il est pour vous très important, assez important, peu important ou pas important dans le choix d'un lieu d'habitation :

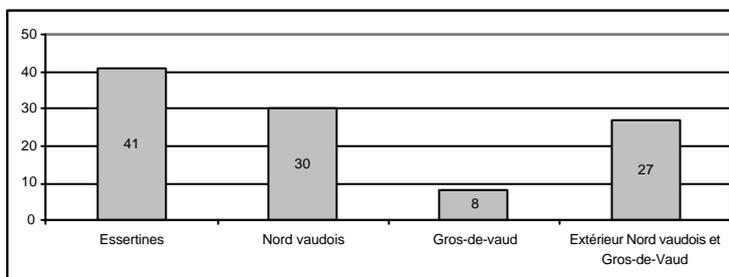
	très important	assez important	peu important	pas important	ne sais pas
L'existence de petits commerces et services de proximité	54	34	15	0	3
La desserte par les transports en commun(Poste, Publicar)	53	34	10	5	4
La desserte autoroutière à proximité	23	49	16	11	7
Le sentiment de sécurité	60	31	7	2	6
La proximité de la famille ou des amis	25	42	25	10	4
La proximité du lieu de travail	27	44	15	8	12
Le paysage	51	39	7	1	8

4. Si les transports publics sur Echallens et Yverdon étaient renforcés, les utiliseriez-vous davantage ?

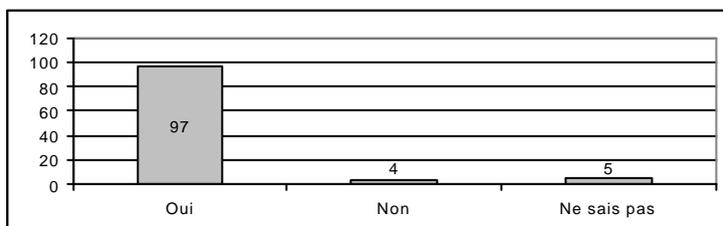


5. Votre lieu de travail est situé à :

- Essertines
- Yverdon ou dans les environs (Nord vaudois)
- Echallens ou dans les environs (Gros-de-Vaud)
- A l'extérieur des régions du Nord vaudois et du Gros-de-Vaud



6. Vous sentez-vous "chez vous" dans votre village ou dans votre hameau ?



7. Une activité économique locale basée sur les services de proximité (vente directe de produits agricoles, travaux artisanaux par les professionnels de la région, services tertiaires situés dans la commune ou ses environs immédiats) vous apparaissent :

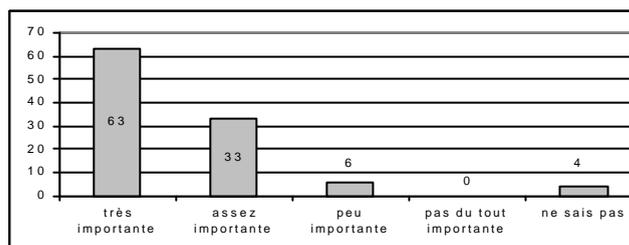
	Très important	Assez important	Peu important	Pas important	Ne sais pas
du point de vue économique	44	43	11	2	6
du point de vue social	61	31	5	2	7
du point de vue environnemental	35	38	20	3	10

8. On peut citer les thèmes suivants comme des préoccupations de la société de demain. Pour vous personnellement, est-ce qu'ils représentent des enjeux importants ?

	Très important	Assez important	Peu important	Pas important	Ne sais pas
La préservation de l'environnement	79	21	2	0	4
Les coûts de la santé	69	33	1	0	3
La préservation des places de travail	67	29	3	0	7
L'approvisionnement en énergie	58	35	4	2	7
Le vieillissement de la population	30	54	15	1	6
L'immigration	32	36	18	5	15

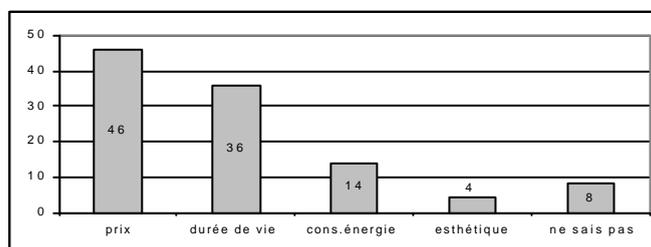
9. Pensez-vous que les comportements individuels (par exemple éviter les gaspillages) ont une influence sur la consommation globale d'énergie ?

- oui, très importante
- oui, assez importante
- non, peu importante
- pas du tout importante
- je ne sais pas



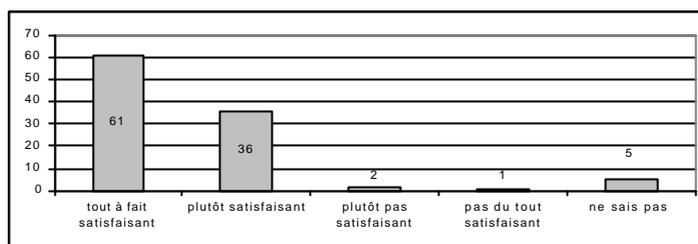
10. Lors de l'achat d'un bien de consommation (autre qu'alimentaire), sur quoi portez-vous l'attention en premier ?

- le prix
- la durée de vie
- la consommation d'énergie
- l'esthétique
- je ne sais pas



11. Dans votre commune, la gestion des déchets vous apparaît:

- tout à fait satisfaisante
- plutôt satisfaisante
- plutôt pas satisfaisante
- pas du tout satisfaisante
- je ne sais pas



Elle pourrait être améliorée dans le(s) domaine(s) suivant(s) : (à droite, nombre de fois où la remarque ou suggestion revient)

- il faudrait disposer de conteneurs pour les sacs-poubelles de déchets ménagers **7**
- ouverture du local de déchets spéciaux un après-midi **1**
- prévoir une gestion communale des déchets verts de cuisine **1**
- horaire d'ouverture insuffisant **1**
- organiser un troc d'objets usagés **1**
- aider au transport des déchets encombrants à la déchetterie **1**
- il faudrait pouvoir évacuer les déchets encombrants plus de 2 fois par an **1**

- Commentaires**
- 1) au sujet de la dernière proposition: malgré toute l'information diffusée, des personnes ne savent toujours pas qu' une benne à déchets encombrants est à disposition depuis 2 ans à la déchetterie!
 - 2) la personne ayant répondu "pas du tout satisfaisant" (voir tableau ci-dessus) s'exprime sur la gestion des déchets à Epautheyres (oubliant que la commune forme un tout, avec une partie importante de la déchetterie à Essertines)

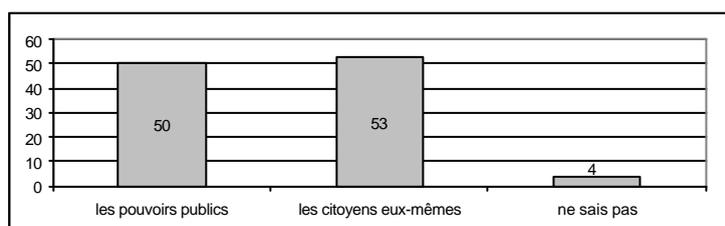
Eloges "peu de communes sont si bien organisées" (1 personne); "super" (1 personne)

12. Quels sont selon vous les aspects importants ou moins importants qu'il faut prendre en compte dans l'aménagement du territoire:

	Très important	Assez important	Peu important	Pas important	Ne sais pas
Le maintien d'une agriculture diversifiée	53	41	3	2	7
Le maintien de la qualité et de la diversité de nos forêts	56	40	0	0	10
L'extension contrôlée du domaine bâti	47	39	7	0	13
La préservation ou la restauration d'une nature et d'un paysage variés (ruisseaux, bosquets, haies, arbres isolés...)	56	30	6	3	11

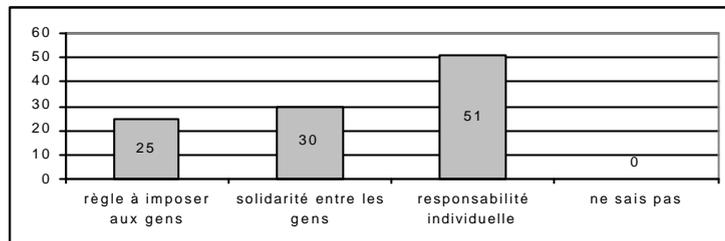
13. D'après vous, en matière de préservation de l'environnement, qui doit agir en priorité?

- les pouvoirs publics
- les citoyens eux-mêmes
- je ne sais pas



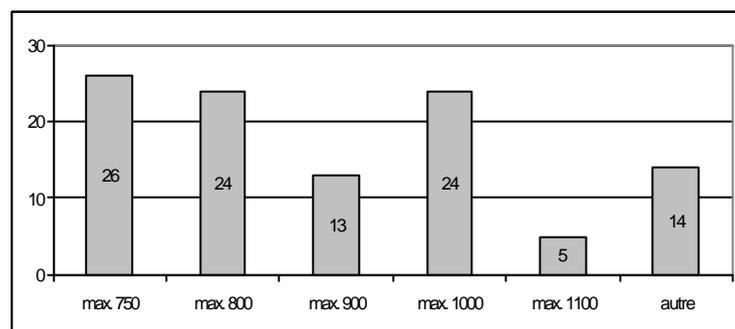
14. Selon vous, la préservation de l'environnement est plutôt:

- une question de règles à imposer aux gens
- une question de solidarité entre les gens
- une question de responsabilité individuelle
- je ne sais pas



15. Si vous imaginez votre commune (qui comptait 680 habitants en l'an 2000) dans une génération (c'est à dire dans 20-25 ans), combien d'habitants ne devrait-elle pas dépasser selon vous pour qu'il fasse encore bon y vivre?

- 750
- 800
- 900
- 1000
- 1100
- autre



Remarques intéressantes de deux personnes :

- 750 habitants en 1800; donc régression en 2000
- les infrastructures et les espaces vitaux sont plus importants que le nombre souhaité

annexe 2

**développement durable et modes de vie
enquête qualitative à Essertines-sur-Yverdon**



DEVELOPPEMENT DURABLE ET MODES DE VIE

Enquête qualitative à Essertines-sur-Yverdon

TABLE DES MATIERES

1.	<i>Introduction : 10 entretiens qualitatifs</i>	3
2.	<i>Des opinions et des modes de vie contrastés</i>	5
2.1.	Axes d'analyse	5
2.2.	Unanimité sur d'autres sujets	8
3.	<i>Les enjeux communaux</i>	9
4.	<i>Les pistes d'action</i>	13
4.1.	Les transports publics	13
4.2.	La gestion de l'énergie	13
4.3.	Les services	14
4.4.	L'insertion	16
4.5.	La taille critique	16
5.	<i>Conclusion</i>	19
	<i>Annexes</i>	21
	Guide d'entretien	22
	Type des personnes interrogées	24

1. INTRODUCTION : 10 ENTRETIENS QUALITATIFS

Parmi les enjeux du projet Priorité 21, l'analyse des pratiques et des représentations des habitants des quatre communes concernées constitue un élément important pour déterminer **les pistes d'action à favoriser dans le cadre du développement durable**. En effet, s'il est possible de quantifier l'impact d'un changement de comportement sur l'environnement (par exemple réduction d'émissions polluantes grâce à des économies d'énergie ou à une plus faible utilisation de la voiture), les préalables à ce changement de comportement doivent être connus pour identifier les freins : image des transports publics à améliorer, indifférence ou refus d'économiser l'énergie, etc. La même observation est valable pour les composantes sociales et économiques du développement durable.

Dans les communes de Lausanne et Vevey, l'étude des modes de vie des habitants, de leurs pratiques quotidiennes et de leurs représentations se base sur un questionnaire représentatif de la population, administré à 400 personnes dans chacune des villes. Pour les communes d'Essertines-sur-Yverdon et Mannens-Grandsivaz, ce procédé n'entraîne pas en ligne de compte vu le nombre réduit de ménages à interroger, qui aurait empêché la confection d'un échantillon représentatif. La Municipalité d'Essertines-sur-Yverdon a néanmoins souhaité recourir au sondage d'opinion sous la forme d'un tout-ménages, distribué au mois de mars 2001. Le taux de retour élevé (42% de participation) montre un fort intérêt de la part de la population, mais la forme retenue – 15 questions brèves – ne permet pas une analyse détaillée des opinions et des liens avec les pratiques des habitants. De même, les réponses à certaines questions, par exemple celle sur la taille souhaitable de la commune à l'avenir sont difficiles à interpréter. Enfin, il n'est pas possible de savoir si les résultats sont représentatifs ou non.

L'Institut de Recherche sur l'Environnement Construit (IREC-EPFL) a donc proposé à la Municipalité **un autre type de démarche, fondé non sur une analyse quantitative mais sur une approche qualitative**, par le biais d'entretiens avec des habitants. Celle-ci permet, en suivant un guide d'entretien (voir annexe 1), d'étudier :

- le contexte dans lequel les personnes interrogées vivent à Essertines-sur-Yverdon ;
- la raison de leur établissement dans la commune ;

- leurs pratiques en matière de transports, d'utilisation des services publics, d'achats, de consommation d'énergie ;
- ainsi que leur vision de l'avenir de la commune, en termes de nombre d'habitants, de structure de la population et du tissu économique et de services publics.

Cette méthode vise à obtenir un maximum d'informations et d'opinions, dégagant différents modes de vie, et non à être représentative au sens statistique du terme puisqu'il s'agit d'une analyse qualitative. La durée des entretiens (environ 60 minutes) impose le recours à un nombre limité de personnes mais permet de mieux comprendre les habitudes, pratiques et représentations des habitants. Par contre, il importe dans ce cadre de prendre en compte des profils d'habitants au parcours de vie varié, pour ne pas se limiter à certains modes de vie spécifiques.

La Municipalité nous ayant fourni une liste d'une quinzaine de noms, et en fonction du temps à disposition et de l'intérêt des personnes contactées, nous avons réalisé 10 entretiens (dont 9 entre le 28 mai et le 16 juin, le dernier ayant eu lieu le 24 juillet 2001, voir annexe 2). Les dix personnes interrogées nous ont permis d'étudier **une large palette de situations** : personnes membres de sociétés locales ou du conseil communal, jeunes couples, actifs sur la commune d'Essertines, agriculteurs, pendulaires, retraités, habitants des hameaux de la commune (voir annexe 2). Les entretiens ont eu lieu au domicile des personnes ou sur leur lieu de travail. L'anonymat leur a été assuré, afin de permettre une discussion sans a priori ou éventuelle auto-censure, leur nom ne figurera donc pas à la suite des citations. Les entretiens n'ont pas été enregistrés, mais pris en notes (chaque entretien s'est déroulé avec les deux soussignés). L'accueil a été très bon, confirmant l'intérêt de la population, même si une personne nous a pris pour des émissaires de la Municipalité cherchant à connaître l'opinion des habitants sur le complexe communal en projet à l'époque !

Après retranscription des idées-force de chaque entretien à partir des notes prises à double, nous avons construit une grille d'analyse des pratiques et des représentations. Nous présentons tout d'abord une vision d'ensemble des points de vue exprimés, sous la forme d'un **tableau synoptique** (partie 2), avant de mettre l'accent sur les **enjeux liés au développement durable** (partie 3). Nous proposons ensuite quelques **pistes d'action** (partie 4) avant de conclure en replaçant cette analyse en fonction sur les principes du développement durable (partie 5).

2. DES OPINIONS ET DES MODES DE VIE CONTRASTÉS

Comme mentionné précédemment, les caractéristiques des personnes interrogées, leur parcours de vie, leurs activités et leurs opinions sont variées, offrant un large spectre de situations. Afin d'éviter un descriptif monographique, nous avons privilégié une approche plus transversale, présentant d'abord une série de thématiques sur lesquelles différents positionnements ont été observés, puis les sujets qui ont davantage fait l'unanimité.

2.1. AXES D'ANALYSE

Les éléments décrits ci-dessous ne sont pas à lire comme des oppositions (par exemple entre les jeunes et les personnes âgées), mais bien comme des **axes de représentation**. Une personne interrogée peut ainsi elle-même signaler cet axe (il existe des problèmes spécifiques aux jeunes et aux personnes âgées), ou se positionner sur cet axe (la commune ne doit pas dépasser sa taille critique, par exemple). Comme pour toute analyse qualitative, il ne s'agit pas de savoir combien de personnes ont telle ou telle opinion, mais de la prendre en compte comme illustration de pratiques, permettant par là de dégager des enjeux qui seront décrits plus largement dans la troisième partie.

A) Les « ancrés »	Les « nouveaux habitants »
<p>Parmi les personnes interrogées, beaucoup sont nées sur place et n'ont pas quitté la commune, ou ont eu l'occasion de revenir après avoir vécu en ville ou dans une autre région du canton. En corollaire, « Je connais presque tout le monde au village ». Cela n'empêche pas les « nouveaux arrivés » de lier connaissance et de se sentir chez eux : « Je me sens parfaitement intégré même si je ne m'appelle pas Gonin ou Ducret ».</p>	<p>Les « nouveaux habitants » ne ressentent pas de difficulté à s'insérer, mais après les premiers mois les contacts ont tendance à se distendre estiment certains. La rénovation des fermes peut également provoquer un certain « embourgeoisement », au détriment de l'identité villageoise de la commune. Avec davantage d'habitants, va-t-il falloir élaborer davantage de règlements, va-t-on perdre un peu de liberté ?</p>

B) Les jeunes	Les personnes âgées
La commune est parfois vue comme isolée pour les jeunes, sans animation spécifique (notamment en soirée). Si le bistrot de la Balance venait à fermer, ce serait également un lieu de rencontre pour les jeunes qui disparaîtrait.	Encore davantage que pour les jeunes, la non-motorisation de certaines personnes implique le maintien de services sur la commune (en particulier l'épicerie), ainsi que de transports publics.

C) Les commerçants	Les habitants
Les commerçants ont un rôle capital à jouer dans le développement des services. « Si certains commerces ne marchent pas, il faut s'en prendre aux commerçants qui ne font pas assez d'efforts, pas aux habitants. » Le fait qu'un commerçant n'habite pas la commune est vu comme défavorable, car il « n'est pas assez impliqué ». C'est semblerait-il le cas du gérant de l'épicerie du village.	Du point de vue de certains habitants, l'offre de l'épicerie n'est pas concurrentielle par rapport aux commerces d'Yverdon ou d'Echallens : prix, choix, voire accueil et qualité sont jugés insatisfaisants. Un couple préfère acheter dans une petite chaîne de magasins d'un autre village, où les prix et l'accueil font la différence. D'autres ne supportent pas la taille des grandes surfaces, donc le commerce de proximité a encore une carte à jouer.

D) Epicerie : La parole	Les actes
Le rôle de l'épicerie dans le maintien de l'identité villageoise est très fort, c'est un service jugé indispensable . « Ce serait dommage que l'épicerie disparaisse. » « Même si c'est plus cher, c'est d'une sacrée importance pour le village ». « On ne l'utilise pas assez souvent ».	Dans les faits, ce rôle important est souvent réduit à l'accessoire. Le maintien de l'épicerie semble surtout important pour certaines catégories de personnes . « Cela sert à dépanner ». « Ma femme va faire les commissions une fois par semaine à la Migros ». « Pour nous, ce n'est pas vital, mais c'est un gros plus pour les personnes âgées. »

E) « La commune est active »	« La commune est passive »
<p>Le projet de complexe communal (encore en question à l'époque des entretiens) est vu tantôt comme une initiative intéressante de la commune afin de créer d'une part un centre de rencontres et de vie rassemblant plusieurs services, d'autre part afin d'attirer de nouveaux habitants. Pour d'autres, ce n'est pas à la commune de se lancer dans des opérations immobilières, aux risques financiers importants. Enfin, la promotion de la commune peut prendre des formes plus informelles, par exemple en signalant les terrains disponibles à la vente.</p>	<p>Si la commune n'agit pas, les services risquent de peu à peu disparaître. Parmi les idées d'intervention citées, on peut mentionner un soutien (sous une forme à étudier) au fonctionnement de l'épicerie, dans l'espoir de faire baisser les prix. Il serait sans doute aussi apprécié que les services de livraison à domicile soient soutenus, ne serait-ce qu'en faisant une meilleure information ou en incitant les habitants à y recourir. Faute de quoi, les tournées du boulanger, de l'épicier ou du poissonnier sont vouées à la disparition, comme cela a été le cas pour le boucher.</p>

F) En-dessous de la taille critique	En-dessus de la taille critique
<p>La notion de taille critique est revenue à maintes reprises dans les entretiens, avec une double signification. La commune serait ainsi en-dessous de la taille critique (en terme de nombre d'habitants) pour maintenir des services publics et des commerces. La commune devrait donc attirer davantage d'habitants, ou en tout cas créer les conditions favorables à un développement, afin de dépasser ce seuil critique.</p>	<p>D'autres personnes interrogées trouvent idéale la taille de la commune. Faire (ou laisser) venir de nouveaux habitants, c'est sans doute risquer de passer au-dessus de cette taille critique, avec pour principaux désavantages le risque de perte de la cohésion sociale d'une part, et d'autre part et surtout la fin du caractère villageois de la commune.</p>

2.2. UNANIMITÉ SUR D'AUTRES SUJETS

Ces 6 premiers axes illustrent la polarisation sur certains thèmes qui ont trait tant à l'économique qu'au social. Par contre les opinions à propos des thèmes environnementaux sont beaucoup plus tranchées et quasiment unanimes :

- sur le plan de la gestion des déchets, **la réalisation de la déchetterie est vue comme un succès**, et son utilisation, ainsi que le tri à la source, ne génèrent aucune contrainte, « il s'agit uniquement d'une habitude à prendre ». Curieusement, le projet reste très connoté, puisque nombreux sont nos interlocuteurs qui ont précisé « et pourtant je ne suis pas écologiste ».
- **La question des économies d'énergie ne semble pas par contre un enjeu reconnu par nos interlocuteurs.** Les personnes interrogées y étant sensibles le sont par le biais du coût de l'énergie, les autres « font plus ou moins attention » à leur consommation d'électricité.
- Quant aux transports, le choix d'habiter dans une commune du type d'Essertines rend obligatoire la possession de deux voitures par ménage pour les couples avec enfants. Les transports publics ne sont vus que comme un palliatif pour les « captifs » (jeunes ou personnes âgées sans automobile à disposition) ou en cas d'accident (empêchement temporaire de conduire), mais **jamais comme alternative à la voiture**. Le constat est identique pour les cars postaux de ligne et le système PubliCar.

Cette première présentation des diverses thématiques rencontrées permet maintenant de dégager les thèmes qui nous paraissent constituer des enjeux importants.

3. LES ENJEUX COMMUNAUX

Nos entretiens nous ont permis d'identifier **six enjeux principaux** pour la commune d'Essertines-sur-Yverdon, qui sont les suivants :

1. Parmi les enjeux au plus faible capital symbolique, **les transports publics ne sont pas perçus comme étant le principal problème des habitants** de la commune et la représentation du village ne semble plus passer par l'image du car postal jaune s'arrêtant sur la place du village. En effet, nos interlocuteurs nous ont confirmé qu'**habiter à Essertines était quasi synonyme de posséder un transport individuel motorisé**. Et lorsque qu'il s'agit d'une famille, c'est de deux voitures dont il est question. La desserte en transport public ne peut dans ce cas être une préoccupation. « J'utilise tous les jours ma voiture. Dans le village sitôt qu'on a l'âge on fait le permis. Les transports publics ne sont pas un enjeu. ». « On a essayé d'avoir une seule voiture mais ce n'est pas toujours possible. Les enfants ont un scooter. ». « Nous avons deux voitures privées, c'est indispensable. Dès que les enfants ont 6-7 ans il faut deux voitures pour les mener à leurs activités. ». « Les transports publics c'est du gaspillage de l'argent public, avec ces cars postaux qui roulent à vide. ». « Deux voitures, on est quasiment obligé. **Les transports publics ne représentent pas une alternative intéressante à la voiture**. Avec le PubliCar il faut téléphoner, faire une démarche, un effort. ». Le nombre élevé d'automobilistes sur la commune ne doit cependant pas faire oublier l'importance des transports publics pour les personnes non-motorisées et ce d'autant plus si l'épicerie venait à disparaître. Le PubliCar semblerait cependant répondre aux attentes des personnes dépendant des transports publics pour leur mobilité.
2. L'effort mené par la commune avec **la déchetterie a porté ses fruits et la réaction des habitants est très largement favorable** au programme mis en place. « C'est une **question d'habitude et non pas de contrainte**. Même après le bal il y a un tri des capsules. ». « La déchetterie est bien faite, ça responsabilise les gens car avant il y avait n'importe quoi. Ce n'est pas une contrainte mais une habitude à prendre. ». « La déchetterie est une initiative extrêmement importante. ». « Etre plus parfait que ça, c'est difficile, je trouve ça très bien, mais je ne suis pas écolo ! ». « La déchetterie

est très bien, j'habite juste à côté mais il n'y a aucune nuisance. De plus on a de la place à la cave pour trier.». « La déchetterie est très facile à utiliser. ». L'élément le moins positif de ce programme de tri et de récupération des déchets semble être, pour les personnes qui en ont connaissance, le coût qui lui est lié. « La déchetterie est un poste très coûteux pour la commune mais sans être écolo, c'est bien. ». Le **programme de tri des déchets mis en place par la commune est donc un double succès** étant donné qu'il a été adopté par toutes les tranches d'âges de la population et qu'il est perçu positivement et facile à utiliser. La commune ne doit cependant pas oublier que ce tri des déchets semble nécessiter de l'espace. Étant donné que les ménages habitent pour une large part des maisons individuelles, des fermes ou des anciennes fermes rénovées cela ne pose pas de problème. Serait-ce identique avec des appartements modernes ? La mise en place de programmes environnementaux par la commune pourrait donc être poursuivie.

3. La nécessité de **maintenir un certain nombre de services aux habitants** de la commune, parmi lesquelles l'épicerie, semble être constitutive de l'identité villageoise au sein de la population. La notion d'identité, relativement abstraite, s'est révélée au travers de la polarisation entre les pratiques et les représentations. En effet, bon nombre de nos interlocuteurs nous ont fait part de **leur attachement à un tel service qu'ils ne fréquentent pas ou peu**. « Je n'utilise l'épicerie qu'en cas de dépannage, pour le pain par exemple, mais ce serait dommage qu'elle disparaisse ». « Ma femme ne va au village que pour le dépannage, mais l'épicerie est utile pour les personnes âgées qui ne peuvent plus conduire »

L'épicerie est donc l'un de ces lieux qui fondent l'identité villageoise. Elle devrait à tout prix être conservée pour les services qu'elle rend "aux autres" et pour la représentation que chacun se fait du village.

Mais l'absence de fréquentation de l'épicerie de la part de la population est également justifiée par d'autres arguments plus spécifiques. « On ne va jamais à l'épicerie d'Essertines. Ce n'est pas un problème de proximité mais pour des raisons de qualité. Quand on demande des pommes, ils nous donnent les plus abîmées [...] La personne n'est même pas d'Essertines et ne s'engage donc pas. ». « l'épicerie, c'est pour dépanner, mais c'est du vol et en plus c'est pas bon » ou encore si l'épicerie est en difficulté c'est que « c'est les gérants qui font défaut et non les acheteurs qui ne viennent pas car il y a une clientèle locale ».

L'épicerie est donc constitutive de l'identité villageoise mais cette dernière doit être repensée en fonction de nouveaux éléments.

Pour la poste, le problème ne se pose plus dans les mêmes termes que l'épicerie étant donné qu'elle sera maintenue. Cette dernière fait également partie de l'identité villageoise au même titre que l'épicerie quand bien même les pratiques de paiement épistolaire ou électronique se font de plus en plus fréquentes.

4. **L'insertion des nouveaux habitants dans le village se réalise fréquemment au travers des enfants** qui doivent suivre le cursus scolaire et qui participent à des activités sur la commune. En effet, plusieurs de nos interlocuteurs nous ont fait part de leur sentiment d'être insérés au sein de la communauté villageoise par l'intermédiaire de leurs enfants. « Autrefois nos enfants faisaient de la gym, on les accompagnait ». « J'étais présidente de l'association des parents d'élèves ». « J'avais des contacts avec les enfants lorsqu'ils étaient à l'école ». « Ma femme donne le culte de l'enfance aux enfants et par ce biais elle connaît beaucoup de monde ». « Quand il y a des nouveaux habitants qui arrivent, ce sont souvent des familles, cela facilite les contacts et permet une intégration par les enfants. ». Cependant la cohésion sociale semblerait s'estomper et être **plus difficile à maintenir dans le temps** et plus particulièrement lorsque les enfants sortent de la scolarité obligatoire. Le temps le plus souvent utilisé pour parler de la cohésion est le passé lorsque les enfants n'ont plus d'activités sur le territoire communal. « Par contre, il y a une difficulté d'insertion des nouveaux habitants, au début ils s'intègrent et puis après ils coupent tout ». C'est donc le maintien de la cohésion sociale qui semble faire défaut. « Je n'ai pas le temps de mener des activités dans la commune (13 à 14 heures par jour hors du domicile) et je suis plutôt loisir à la maison. Nous avons également un chalet à la montagne donc on n'est pas toujours là le week-end. [...] Ce serait faux de dire que c'est une commune-dortoir. Je me sens parfaitement intégré même si je ne m'appelle pas Gonin ou Ducret. ». L'insertion des nouveaux habitants au sein de la vie villageoise se réalise par procuration et de façon temporaire, elle doit donc être repensée de manière à pérenniser l'insertion des nouveaux habitants.
5. **La situation géographique de la commune semble être un atout** pour la commune qui est perçue comme bien centrée par rapport aux villes d'Yverdon et de Lausanne mais également par rapport aux autres villes de Suisse suite à l'ouverture du nouveau tronçon de la A1. Cependant **la proximité de la ville d'Yverdon** semble être non seulement un **atout important** pour le développement d'Essertines-sur-Yverdon **mais également une dépendance en termes d'accroissement de population**. « Essertines est bien centrée car à 200 km de tout et il y a de la demande pour du logement mais je n'aimerais pas que cela devienne trop grand. La commune

est dépendante de l'évolution d'Yverdon et d'Y-Parc en matière d'emplois. ». « Essertines est très bien placée entre Orbe, Yverdon et Lausanne. ». « Je vois encore un développement possible, mais on est loin de Lausanne. L'autoroute est un plus, et on est près d'un centre qui va se développer. C'est un village qui va profiter d'Yverdon. ». Certains estiment même qu'un village traversé par une route cantonale peut se gérer de façon autonome, la commune d'Essertines pourrait envisager plusieurs pistes qui vont du maintien du nombre d'habitants et de la défense des intérêts paysans au développement coordonné de la commune avec le bassin d'emplois dont elle est partie intégrante.

6. **La taille, en nombre d'habitants, de la commune d'Essertines est fréquemment apparu comme étant un enjeu pour la population.** En effet, la commune se trouverait actuellement à un moment décisif de son développement. Mais une fois encore l'identité villageoise fait naître, aux yeux de nos interlocuteurs, un paradoxe. Pour les habitants, **le village ne doit pas trop s'agrandir** afin de conserver "l'esprit" du village et les relations qui y existent. Leur représentation du village passe par une relative stagnation du nombre d'habitants et par l'insertion en douceur des nouveaux arrivés. Mais dans les faits bon nombre de nos interlocuteurs estiment que **le maintien des services ne peut être assuré que par une augmentation du nombre d'habitants sur la commune.** « On n'a pas grand chose, au moins garder ça [petits services], ça donne de la vie au village. [...] c'est bien que la commune continue à se développer mais pas avec 15 appartements. ». « Je n'aimerais pas que cela devienne trop grand, que cela devienne une petite ville. ». « Je la vois bien comme ça, je ne voudrais pas la ville à la campagne. Il ne faudrait pas faire venir davantage d'habitants, après il faut faire des règlements, modifier les systèmes scolaires, on ne peut plus tondre le gazon comme on veut, alors que maintenant on est tellement libre. ». « La commune se trouve à un niveau critique, où un petit village paysan a besoin d'une structure pour survivre. Pour l'instant, il n'y a qu'une secrétaire communale, ce sont des volontaires qui font le reste. ». « Pour l'avenir la question de la taille ne me fait pas peur. Au contraire même, plus on a d'habitants, plus on peut générer de la demande, afin de permettre aux services existants de subsister. ». D'aucuns suggèrent que l'arrivée de nouveaux habitants permette l'apparition de nouvelles idées et la fin de l'esprit de clocher, mais que trop de nouveaux habitants induit un repli sur soi où « chacun derrière sa haie » ne s'investit plus.

4. LES PISTES D'ACTION

L'identification de ces six enjeux auxquels la commune d'Essertines se trouve confrontée permet de proposer des pistes d'action possibles. Ces pistes d'action n'ont pas pour finalité d'être "des solutions prêtes à l'emploi" mais des axes de réflexion et de possibles concrétisations.

4.1. LES TRANSPORTS PUBLICS

L'emplacement géographique de la commune d'Essertines ainsi que des programmes d'activités variés (école, achats, amener les enfants, etc.) ont engendré un important parc automobile auprès des habitants. Pour vivre à Essertines, avoir un transport individuel motorisé semble aller de soi. Et même « si les plus jeunes vont avec les moins jeunes », il y a et il y aura toujours un certain nombre d'habitants de la commune qui ne pourront pas ou plus se déplacer par leurs propres moyens. La commune devrait donc dans ce domaine **veiller à assurer une desserte suffisante pour les personnes non-motorisées et maintenir de bonnes correspondances** entre les bus et le train à Echallens. Mais la commune d'Essertines doit surtout informer sur les services du PubliCar afin de ne pas handicaper davantage les personnes souffrant d'une mobilité réduite ou n'ayant plus la possibilité de conduire. Il en est de même pour l'introduction de nouvelles lignes, de nouvelles relations ou de changement d'horaire : les personnes peuvent rester sur des idées préconçues (mauvaises correspondances) et ne plus s'intéresser ensuite aux horaires, donc ne pas remarquer leur amélioration. Une information (tous ménages) plus complète de la part de la commune serait bienvenue.

4.2. LA GESTION DE L'ENERGIE

Dans les enjeux nous avons relevé l'adhésion des habitants à la déchetterie de la commune. Cette adhésion quasi inconditionnelle **permet à la commune d'envisager d'autres actions en faveur de l'environnement**. En effet, il est également ressorti de nos entretiens, certes de façon moins importante, la difficulté des ménages à faire attention à leur consommation électrique. Il semblerait que seuls les parents – quand ce n'est pas uniquement la personne qui reste à la maison – portent une attention particulière à l'économie d'énergie électrique.

Les enfants ayant tendance à ne pas s'intéresser à la chose. La contrainte économique semble être le moteur de leur attention. « Depuis que nous sommes concierges, nous nous intéressons à la chose ». « Je bataille à la maison : les jeunes ne font pas trop attention. Avec le temps, on a mis des lampes et des prises électriques partout... ». « La lumière quand on a des enfants c'est tout le temps allumé. ». « On dit aux enfants de faire attention. ».

La commune pourrait proposer aux enseignant(e)s de réaliser des **“cours d'école vertes”** en organisant par exemple des visites à la station d'épuration du village afin de faire prendre conscience aux enfants de l'importance de ne pas gaspiller l'eau ou en se rendant dans une centrale électrique proche de la commune afin de sensibiliser les enfants à la gestion intelligente du courant électrique. Une diminution substantielle du volume d'eau utilisé aurait des conséquences directes sur les installations communales gérant l'eau. Ces cours d'école pourraient aboutir à des expositions réalisées par les enfants pour les parents et l'ensemble de la population : nouveaux lieux et moments de rencontre possibles.

4.3. LES SERVICES

Le maintien d'un certain nombre de services sur le territoire communal est constitutif de l'identité villageoise. Et l'épicerie du village est l'un des services importants qui dans la représentation des habitants “fait le village”. Mais dans la pratique, la désertion de cette dernière accroît sa possible disparition. Ce paradoxe entre représentation et pratique peut notamment s'expliquer par une contrainte économique – « c'est trop cher » – mais également par la qualité des produits et de l'investissement du gérant. Cet état de fait nous amène à proposer trois pistes d'actions concernant le maintien de l'épicerie et l'accroissement de sa fréquentation.

- a. **Maintenir et renforcer la présence d'un espace physique consacré à l'épicerie**, lieu de rencontre et de contact tel que les habitants d'Essertines se le représentent. Et donner les moyens à l'épicerie d'être concurrentielle d'un point de vue prix. Pour y parvenir la commune pourrait, sans casser le jeu de la concurrence, mais comme cela se pratique de plus en plus avec le service public, mettre à disposition la structure physique et l'espace destiné à l'épicerie. Cela peut se réaliser en louant cet espace à bon compte ou même en le mettant à disposition gratuitement. Mais cette offre en tant que telle n'est pas suffisante et devrait être complétée avec la reprise du commerce par l'un des habitants de la commune (ou un ensemble des personnes

habitant la commune). Impliquées à part entière dans la vie villageoise et le maintien de son identité il est fort probable que la qualité ainsi que l'implication des personnes tenant l'épicerie soit plus importante.

Moins traditionnel mais répondant peut-être mieux à la demande des habitants, il pourrait être envisagé un **Détaillant avec Produit Migros (DPM¹)**. Cette proposition permettrait de répondre à deux critiques importantes qui sont le prix et la qualité.

- b. **Transformer l'épicerie en un service mobile** afin de prendre en compte la répartition géographique des villages sur la commune d'Essertines. Sachant que lorsque les habitants doivent pour une part importante prendre leur voiture pour se rendre à l'épicerie et que ces derniers, du moment qu'ils ont la voiture, préfèrent se rendre dans une grande surface, il pourrait être envisagé un service d'épicerie itinérant qui se déplacerait d'un hameau à l'autre ainsi que dans le village d'Essertines. Cette solution pose cependant d'importants problèmes de stockage, de choix et d'horaires. Elle permettrait néanmoins à toutes les personnes captives des transports publics de faire leurs achats sur le territoire communal. Mais si cette proposition semble être la plus propre environnementalement il n'est pas certain qu'elle réponde à la représentation que la population se fait de l'épicerie et donc au maintien de l'identité villageoise telle que souhaitée par les habitants.
- c. **Maintenir et renforcer la présence d'un espace physique consacré à l'épicerie ainsi que développer un service d'épicerie mobile.** Ce choix permettrait non seulement de supprimer les problèmes de stockage du service mobile, de desservir les personnes sans transport individuel motorisé mais également de correspondre à la représentation villageoise des habitants.

La gestion de cette épicerie pourrait être effectuée par une ou des personnes qui complèteraient le revenu de leur ménage. De plus cela permettrait à des "anciens nouveaux" habitants de maintenir un contact privilégié avec la population lorsque leurs enfants n'ont plus directement d'activité sur le territoire communal. En effet, il semblerait que certains habitants du "haut du village" (zone villa) aient plus de peine à conserver des contacts avec l'ensemble de la population une fois les enfants hors scolarité.

¹ Les conditions pour l'ouverture d'un DPM et donc de produits au prix Migros sont les suivantes : entre 250 et 300 m² de vente, 80'000 francs de garantie bancaire, 80 % de produits Migros (cigarettes et alcool non compris), ouverture le dimanche matin, 2,5 millions de francs de chiffre d'affaire. L'infrastructure peut être supportée par la commune. Selon l'expérience menée dans d'autres communes vaudoises, notamment à Eclépens, la gestion de ce genre de magasin ne peut être assurée par une seule personne, mais deux au minimum.

4.4. L'INSERTION

La participation des habitants aux quelques services que la commune met à leur disposition permettrait à certaines personnes de garder un contact privilégié avec la population. A noter que ces services ne se limitent pas nécessairement à une épicerie, mais pourraient s'étendre à **un réseau de partage de compétences**. Ce genre de réseau existe en bien des endroits (en ville comme à la campagne) et permet de créer des liens particuliers lors du "troc" de compétences. L'un de nos interlocuteurs nous affirmait que « socialement l'agriculture ne fait pas de liens entre les habitants » et qu'il serait nécessaire à la population de trouver des nouveaux modes d'insertion en organisant des soupers canadiens, comme cela se fait dans certains hameaux, ou d'autres rencontres.

4.5. LA TAILLE CRITIQUE

La commune, relativement proche d'Yverdon, semble accroître sa population notamment en fonction des emplois créés dans la capitale du nord vaudois. Essertines-sur-Yverdon est cependant, et malgré son nom, rattachée à la Région du Gros de Vaud alors même qu'elle fait partie du bassin d'emploi d'Yverdon. La commune d'Essertines-sur-Yverdon a décidé, il y a 4 ans, de se retirer de l'**Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV)** qui regroupe les districts d'Yverdon, d'Orbe et de Grandson (84 communes en tout), plus proche des secteurs secondaire et tertiaire, pour se rattacher à une région qui regroupe un ensemble de communes partageant les mêmes préoccupations de préservation d'un secteur primaire basé sur l'agriculture. Les autorités communales cherchent à sauvegarder l'identité du village alors que la proportion du nombre d'habitants dépendant d'emplois créés dans le nord du canton (Yverdon et environs) s'accroît. En effet, **en 1990 la population pendulaire sur Yverdon et environs a augmenté de 14 % par rapport à 1980** (RFP 80 et RFP 90). Et c'est près de 20 % de plus de la population qui se rend dans un centre urbain entre 1980 et 1990 pour une augmentation de 3,6 % dans la région du Gros de Vaud. Or durant la même période Essertines a connu une augmentation de 22.3 % de sa population et une diminution de 9 % de travailleurs autochtones sur le territoire communal. Avec les modifications et les pressions auxquelles les agriculteurs sont soumis, il est fort probable que la tendance observée entre 1980 et 1990 se soit accentuée en 2000 (chiffres non encore disponibles) et progressera dans les années à venir.

Le rattachement de la commune à la Région du Gros de Vaud n'est pas remis en question, mais à la vue des conditions économiques, des modifications des habitudes des habitants d'Essertines (travail, achat, relation, etc. à Yverdon) il nous paraît légitime de reposer la question de la réintégration de la commune au sein de l'ADNV ².

Mais si la commune s'agrandit et que ses habitants travaillent de plus en plus à l'extérieur, **comment ne pas dépasser la taille critique au-delà de laquelle l'identité villageoise risque de se perdre ?** Et quelle est cette taille critique ? Le sondage réalisé par la commune au mois de mars 2001 a mis en relief la difficulté à cerner d'un point de vue quantitatif le nombre d'habitants à ne pas dépasser. La magie des nombres avec des zéros – 1000 – l'emportant sur une réelle analyse de la situation.

Nos interlocuteurs nous ont, à plus d'une reprise, parlé de la taille critique du village « qu'il ne faut pas dépasser » ou alors en prenant exemple sur des grands villages des environs : « Par exemple Echallens, qui a plus d'habitants, c'est encore le même style de vie qu'à la campagne ». Une mise en perspective de ces différents éléments nous oblige à constater que la taille du village en terme de population est un faux problème et que le réel souci des habitants n'est pas de savoir si le village aura 1000 âmes en 2020 ou 150 mais bien de **conserver l'identité du village qui est déterminée notamment par le comportement des habitants et non leur nombre.**

L'identité villageoise sera toujours perçue avec un village de 1000 habitants qui fréquentent régulièrement l'épicerie, la poste, les bistrotts, ainsi que les associations sportives ou autres. Par contre le même village avec 500 habitants (en dessous de la taille actuelle) qui vont faire leurs achats une fois par semaine à Yverdon ou Echallens, qui ne participent pas aux activités mises à disposition par la commune et qui « s'isolent derrière leurs haies » perdra son identité.

C'est donc en fonction du comportement de ses habitants que la commune doit envisager le futur. Mais un comportement villageois ne peut se réaliser sans une implication à part entière de la population et donc une insertion et le maintien de la cohésion.

A titre indicatif, l'analyse quantitative réalisée sur les communes de Lausanne et Vevey dans le cadre du projet Priorité 21, n'a pas pour but de déterminer les actions à mener en fonction du nombre d'habitants mais de mettre en avant les changements comportementaux possi-

² Dans un premier temps et en fonction des statuts en vigueur une corporation de droit public ne peut se joindre à l'ADNV. Cependant des membres individuels peuvent y participer et le cas échéant proposer une modification des statuts actuels.

bles en fonction d'un programme déjà mis en place ou pour mener une politique particulière dans un futur plus ou moins proche.

La mise en place de la déchetterie qui a mené à des modifications de comportement de la part des habitants d'Essertines n'est pas liée à la taille critique de la commune – le nombre d'habitants n'a pas été un critère pour réaliser ce programme – mais à la capacité d'adopter de nouvelles pratiques de la part de la population vis-à-vis des déchets. A noter que le premier pas a été réalisé par la commune avec la mise à disposition d'espaces de stockage. Il en est de même pour le maintien des services que la commune devrait assurer si elle entend maintenir l'identité villageoise. Il est cependant plus difficile d'inciter les individus à modifier leurs comportements lorsque ces derniers sont étroitement liés à leurs portes-monnaies. Les pistes d'action proposées au point 4.3 permettraient de pallier en partie ce problème.

Ce subtil équilibre entre insertion, cohésion et comportements, composants de l'identité villageoise est à même d'être remis en question avec un afflux important et rapide de nouveaux habitants dans le village.

La commune pourrait donc dans un premier temps **(re)développer les services de base qui sont constitutifs de l'identité villageoise** :

- Le bistrot (en complément du restaurant existant) afin qu'il puisse jouer son rôle de lieu de partage pour les travailleurs autochtones.
- L'épicerie, en améliorant l'offre, la qualité et en incitant à une diminution des prix.
- La poste, en lui fournissant un local adapté.
- La laiterie, en s'assurant de son maintien régulier aux normes d'hygiène en vigueur. Une aide ponctuelle pourrait être envisagée en cas de difficulté financière de la part du propriétaire.
- Des événements qui rassemblent la population.

Ce développement ne doit cependant pas se réaliser au détriment du consensus actuel. La plupart de nos interlocuteurs nous ayant confirmé qu'ils s'étaient établis dans le village pour le calme, la verdure et le « côté village proche de la ville ».

Dans un même temps, la commune devrait informer la population de ces services et de toutes les modifications que pourraient connaître ces services – changements d'horaire (transports publics, épicerie, etc.), éventuels déplacements temporaires des services, création de nouveaux lieux de partage, etc. Un résumé des informations concernant les services sur la commune devrait par ailleurs être envoyé à tous les nouveaux habitants.

C'est seulement dans un second temps que la commune pourrait favoriser l'arrivée de nouveaux habitants. Mais cette perspective a-t-elle encore du sens si elle ne justifie pas le maintien des services ? Cette volonté d'accroître le nombre d'habitants peut cependant prendre du sens sur le long terme pour autant qu'elle n'engendre pas de nouveaux comportements étrangers à l'identité du village comme cela pourrait être le cas avec des petits immeubles locatifs sur le territoire de la commune d'Essertines.

5. CONCLUSION

Cette étude étant réalisée dans le cadre du projet Priorité 21 et donc de l'Agenda 21, il est utile de resituer les quelques pistes d'action proposées ci-dessus à la lumière des trois facteurs que le développement durable cherche à faire évoluer pour un futur plus harmonieux.

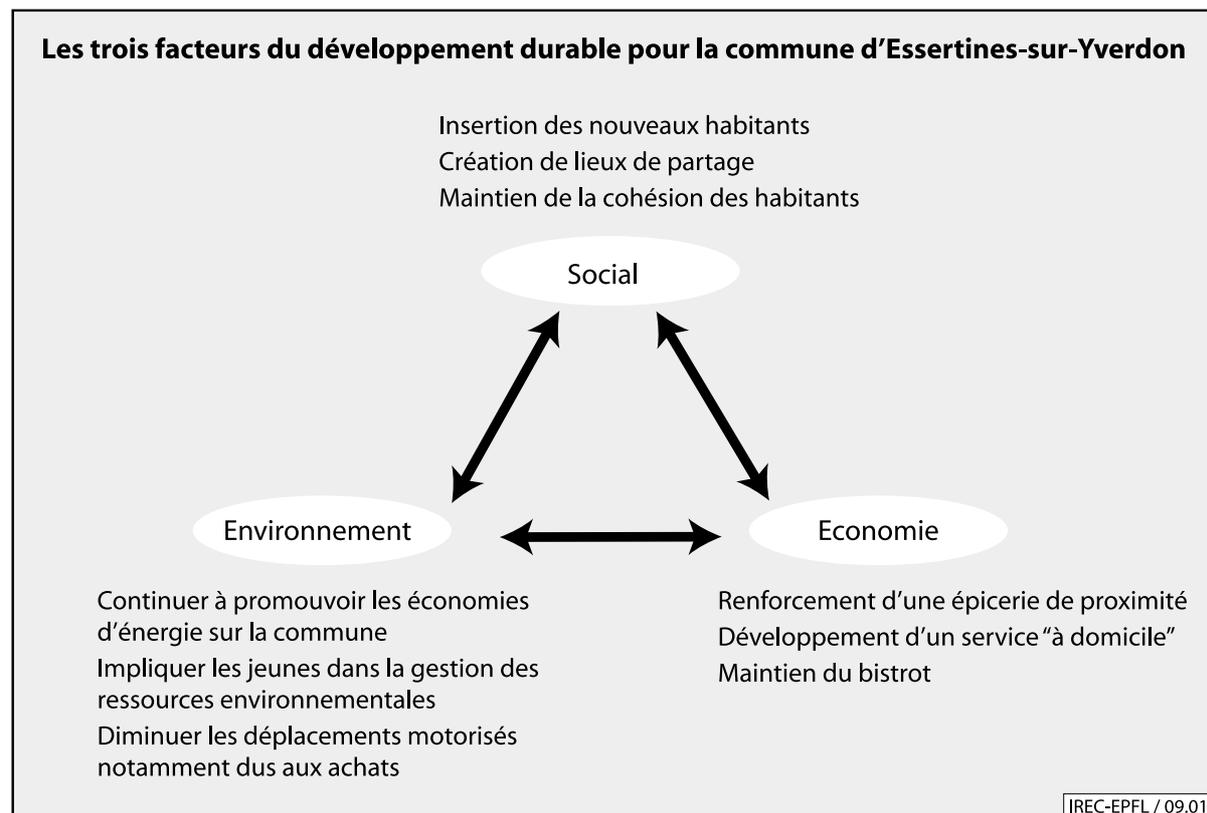
Une partie des propositions faites dans ce document se rapportent directement au **facteur social** comme le développement de nouveaux espaces de rencontre, l'insertion et le maintien de la cohésion entre les nouveaux habitants et le reste de la population. D'autres font référence à l'aspect **environnemental** du développement durable avec le maintien de la déchetterie, la poursuite des efforts pour l'économie d'énergie électrique et l'incitation à la diminution des transports individuels motorisés par le biais de services sur le territoire communal. Finalement certains aspects répondent à la dimension **économique** comme le renforcement de services (épicerie, bistrot, etc.) sur le territoire de la commune d'Essertines ou le développement d'un service à domicile.

Mais au-delà des réponses parcimonieuses à chacun de ces trois facteurs, les pistes d'action présentées ci-dessus forment un tout. En effet, le (re)développement d'une épicerie permet non seulement de renforcer l'identité du village mais également de proposer une alternative aux achats à Yverdon ou Echallens réalisés en transports individuels motorisés. La prise en charge de sa gestion par des personnes de la commune permettant également de maintenir et renforcer l'insertion de certains habitants.

La possible réalisation de "coursives d'école vertes" est à même de sensibiliser les jeunes à des notions qui touchent l'environnement (eau, électricité, etc.), de permettre de réaliser des économies financières et de créer des espaces de rencontre pour la population si elles aboutissent à des expositions.

Le maintien d'un bistrot, qui complète l'offre de l'Auberge, permet de conserver des emplois sur le territoire communal, d'entretenir un espace de rencontre pour les agriculteurs et travailleurs (qui ne se rendent pas à l'Auberge en bleu de travail) et le cas échéant de diminuer les déplacements qu'ils feraient pour se rendre dans un autre village.

Nous reprenons ci-dessous les quelques points formulés en amont pour les représenter sous forme graphique.



Ce n'est donc pas l'évolution du nombre d'habitants qui doit préoccuper la commune mais le comportement (participation, acceptation des décisions, etc.) de ses habitants qui doit être le moteur des actions et des programmes à venir. En effet, plus les individus participent aux activités, plus ils seront intégrés. Réciproquement, plus ils seront intégrés, plus ils participeront aux activités de la commune. C'est donc un cercle vertueux dont les autorités communales ont sans doute déjà posé les premières pierres avec la réalisation rassembleuse de la déchetterie (les habitants ayant d'eux-mêmes modifié leurs pratiques dans le sens souhaité par la commune) et le projet de création (même s'il est différé dans le temps) d'un espace de rencontre qui concentre une partie des services (poste, épicerie, bistrot, halte de bus, banque, etc.).

ANNEXES

ANNEXE 1 – GUIDE D'ENTRETIEN**Essertines – Guide d'entretien****Contexte :**

Situation familiale de la personne (âge, catégorie socio-professionnelle)

Date d'arrivée dans la commune

Choix de la commune

Arrivée depuis une commune urbaine / rurale

Amis dans la commune

Amis à l'extérieur de la commune

Social :

- Activités au sein de la commune ?
- Activités à l'extérieur de la commune ?
- Lieux de loisir ?
- Quel critère dans le choix de ces lieux de loisirs / quel mode de transport ?
- Engagement dans la vie communale ?
 - Activités bénévoles
 - Conseil communal
 - Participation aux votations
 - Motivations
 - Lecture de la presse ?

Pratiques d'aujourd'hui :**Energie :**

- Récupération, attention au gaspillage ?
- Qui s'occupe de quoi dans la famille ?
- Rôle des enfants ?

Achats :

- Lieu des achats et pourquoi ?
- Fréquences des achats ?
- Qui dans la famille ?

Economie :

- Lieu de travail ? Horaire de travail ? Type de travail ?
- Mode de transport ?

Transports :

- Utilisation du car postal ?
- Desserte à renforcer, Publicar ?
- Voiture obligatoire dans une petite commun ?
- Partage de la voiture au sein de la famille ?

Représentations pour le futur de la commune :

Propositions concrètes pour le futur ?

Stabilisation, augmentation ou diminution de la population ? (immeubles ou habitat individuel ?)

Fusion de communes ?

Gestion des déchets au niveau supra-communal ?

Gestion des transports et développement ?

Diversification des emplois dans la commune ?

Meilleure participation des habitants dans la gestion du territoire ?

ANNEXE 2 – TYPE DES PERSONNES INTERROGÉES

28 mai 2001	une personne membres de sociétés locales.
29 mai 2001	un jeune ménage dans le village d'Essertines.
30 mai 2001	un habitant et actif sur le territoire communal.
30 mai 2001	une habitante d'un hameau de la commune
1 ^{er} juin 2001	un couple d'un autre hameau de la commune.
5 juin 2001	une femme d'un agriculteur de la commune.
6 juin 2001	un pendulaire de la région du Nord Vaudois.
8 juin 2001	un membre du Conseil communal.
16 juin 2001	un retraité vivant sur la commune d'Essertines.
24 juillet 2001	un agriculteur du village d'Essertines.

annexe 3

commune d'Essertines-sur-Yverdon, en 2000 (scris, ofs / recensement fédéral de la population)